



LE PIED DE FÉE

LE MAG DE LA VILLE DE LÈVES

#179 - janvier - février 2025

*Bonne année 2025
à Lèves*



Invitation

Rémi Martial
Maire de Lèves
Conseiller départemental

et la municipalité

ont le plaisir de vous inviter à
la cérémonie des vœux à la population

le **vendredi 17 janvier 2025** à 19h00 à l'Espace Soutine,
41 rue de la Chacatière,

qui sera suivie d'un cocktail dînatoire.

**OUVERT À TOUS
LES LÉVOIS**



P4
*80 agents au service
des Lévois*



P14
*Sécurité : priorité pour
une ville apaisée.*



P6
*Un espace enfants
à la bibliothèque
municipale*



P20
Retour en images



P8
*La ville soutient les
associations*



P27
Vie des associations



P12
*Grand projet
Rénovation du
complexe sportif*



P39
Lèvements



Le Pied de fée, le Bulletin d'information de la ville de Lèves - janvier - février 2025 et numéro 179 - Directeur de la publication et de la rédaction : Rémi Martial - Maquette et mise en page : Mathilde Viard - Edité par Topp Graphic à 3 000 exemplaires et diffusé dans toutes les boîtes aux lettres de la ville © Photos : Service communication de la ville de Lèves, Jack Beaumont et droits réservés. Pour nous contacter par courrier : Monsieur le Maire de Lèves, 4 place de l'Église, 28300 Lèves - par téléphone : 02 37 180 180 - par courriel : contact@leves.fr Dépôt légal : à parution I.S.S.S. : 2493-2271



L'ÉDITO DU MAIRE



Chers Lévois,

Qu'il me soit permis de vous adresser mes meilleurs vœux de bonne année 2025. Que les perspectives de cette nouvelle année soient le plus réjouissantes pour chacun d'entre vous, et que parmi elles le plaisir de vivre à Lèves ne se démente pas.

Cette année encore, votre municipalité agira dans de nombreux domaines afin de mener sans relâche son projet visant à conforter Lèves comme étant une jolie petite ville où il fait bon vivre. Les compétences d'une commune sont diverses, et les décisions politiques des élus s'appuient sur la mise en œuvre des agents municipaux. Il nous est rappelé dans ce Pied de fée le rôle des 80 agents qui sont à votre service au quotidien.

Parmi les compétences d'une commune, la sécurité tient une place de choix. Le maire a un pouvoir de police. Lui et ses adjoints ont la qualité d'officier de police judiciaire, ce qui leur confère un rôle important de maintien de la tranquillité, sous le contrôle du procureur de la République. Ce Pied de fée dresse le panorama de la politique menée par votre municipalité afin de faire de Lèves une ville apaisée. Avec nos priorités pour 2025.

Le lien avec les associations est également essentiel pour apporter animation, service et convivialité. Plusieurs élus sont en relation avec les associations, nombreuses et riches de leur diversité, et vous rappellent dans ce magazine quel est leur rôle et quelle politique mène la municipalité en soutien à la vie associative et aux bénévoles qui méritent toute notre reconnaissance.

Un nouveau projet destiné aux associations va prochainement voir le jour, avec la rénovation complète des bâtiments du complexe sportif Michel Castaing. L'architecte vient d'être désigné par jury de concours et va travailler en ce début d'année à l'élaboration concrète du projet, qui s'étalera sur plusieurs années en quatre grandes phases. Le démarrage des travaux est espéré pour la toute fin d'année 2025, avec dans un premier temps la construction d'un nouveau pôle tennis.

La ville intervient à tous les âges de la vie, et chaque génération mérite que l'on prenne soin d'elle. C'est le cas de nos plus jeunes, qui bénéficient depuis peu de deux lieux qui leur sont consacrés : une salle Snoezelen au sein du pôle enfance Jean-Pierre Reschœur, leur apportant sérénité, repos, aide à la concentration et agréables expériences sensorielles ; et un espace enfants au sein de la bibliothèque municipale qui leur a été spécialement aménagé, les incitant à la lecture à travers des ouvrages qui leur sont mis à disposition gratuitement.

La convivialité est une force de notre commune. C'est dans cet esprit que je vous invite à nous retrouver à l'occasion des vœux du maire le 17 janvier et au traditionnel concert du nouvel an le lendemain.

Très belle année à vous.

Rémi MARTIAL
Maire de Lèves
Conseiller départemental

80 agents au service des Lèvois



Dominique Schuhmacher, directrice générale des services depuis 2016, a pour fonction de coordonner l'ensemble des services de la ville sous l'autorité du maire.

Répartis au sein de nombreux services, les agents de la collectivité travaillent au quotidien pour la qualité de vie des Lèvois. Le Pied de fée est allé à la rencontre de Dominique Schuhmacher, directrice générale des services, pour faire un point sur la gestion des services municipaux en ce début d'année.

Dominique Schuhmacher, pouvez-vous nous présenter les services de la commune ?

Au total, 80 agents travaillent au sein de la collectivité, représentant 67,44 ETP (équivalents temps plein). L'écart entre le nombre d'agents et le nombre d'ETP s'explique par le fait que plusieurs agents sont à temps partiel (essentiellement les professeurs de l'école de musique). La plupart des agents sont titulaires de la fonction publique territoriale.

Les agents de la ville couvrent plusieurs services sous compétence municipale : services administratifs (accueil mairie et ccas, état-civil, urbanisme, gestion des salles et des associations, finances, RH) ; services techniques (entretien des bâtiments, des voiries et des espaces verts) ; services enfance-jeunesse (cantines scolaires, transports scolaires, accueils de loisirs) ; services petite-enfance (crèche multi-accueil et micro-crèche) ;

police municipale ; école municipale de musique. Malgré sa taille (5700 habitants), la ville de Lèves est riche de nombreux services, en particulier pour les familles.

Vous avez pour fonction de gérer les finances municipales. Comment construisez-vous le budget 2025 de la commune au regard de cette situation ?

L'année 2024 est une année inédite de par l'instabilité politique nationale avec quatre premiers ministres différents. Ce manque de perspective au niveau national tout comme la situation très dégradée des comptes publics de l'Etat ont un effet néfaste pour bien gérer les services municipaux.

A défaut d'une loi de finance définitive, c'est sur la base de recettes en moins et de dépenses contraintes qui continuent à augmenter que le budget communal se construit, la prudence étant de mise.

A ce jour, peu de marges de manœuvre s'offrent à la municipalité. Au regard de la situation qu'impose l'Etat aux collectivités et dont nous voyons tous qu'elle va se dégrader dans les prochaines années, nous devrions dégager un autofinancement moins important que ces trois dernières années, qui étaient particulièrement performantes. Or, il nous faut maintenir un bon niveau d'autofinancement pour continuer à investir dans la rénovation de nos routes et bâtiments.

« Lorsque j'ai été recrutée fin 2016, le maire m'a donné pour mission d'optimiser les services de la ville, afin de réduire les coûts tout en permettant d'offrir des services de qualité. »

Les dépenses de personnel augmentent chaque année fortement, même sans création de postes, par l'effet du relèvement du point

d'indice en 2023 et 2024 décidé par le gouvernement (et sans transfert de recettes couvrant cette dépense supplémentaire !...) et par l'effet du GVT (glissement - vieillesse - technicité). Ainsi, nous prévoyons des dépenses de personnel de l'ordre de 3 275 000 euros en 2025, alors qu'elles étaient de 2 960 000 en 2022 et malgré quelques suppressions de postes depuis. C'est dire si l'exercice devient difficile.

Vous êtes à la direction des services depuis 2016, qu'en retenez-vous principalement en matière de gestion des ressources humaines ?

Elue en 2014, l'équipe municipale avait engagé des réorganisations structurelles importantes. Lorsque j'ai été recrutée fin 2016, le maire m'a donné pour mission de poursuivre l'optimisation des services de la ville, afin de réduire les coûts tout en permettant d'offrir des services de qualité aux Lévois.

Aujourd'hui, de nombreux locaux communaux ont été réhabilités, créés et ou mutualisés : des locaux adaptés avec du matériel et des équipements renouvelés et modernes. Le maire me rappelle souvent la nécessité d'investir régulièrement dans du matériel performant. En 2024, ce sont près de 90 000 euros qui ont permis d'améliorer les conditions de travail des agents (achat d'un véhicule, informatique, mobilier...).

Faciliter le travail des agents tout en apportant une réponse satisfaisante aux Lévois est essentiel. C'est le cas de l'école de musique qui offre un lieu de travail agréable aux agents, et un lieu de d'enseignement aux Lévois et associations.

Il faut également sans cesse nous réinterroger sur le mode de fonctionnement des services, tenant compte essentiellement de l'évolution démographique de la commune. Par exemple, avec moins d'enfants

fréquentant les services périscolaires (en dix ans, nous avons perdu 150 enfants scolarisés), nous adaptons le nombre d'agents tout en respectant les ratios d'encadrement prévus par la loi.

Enfin, je crois en la nécessité de maintenir un dialogue constant et exigeant avec les cadres et les équipes municipales afin de faire remonter les problématiques rencontrées au quotidien sur le terrain et améliorer autant que faire se peut les conditions de travail.

Comment l'année 2025 se traduira-t-elle pour le fonctionnement des services de la ville ?

L'évolution du monde du travail, l'absence d'attractivité pour certains emplois, les contraintes d'horaires et de travail sur certains postes (petite enfance, service technique et ALSH) sont un frein aux recrutements, ce qui peut nuire à la qualité de service, voire même son maintien.

« Afin d'améliorer le recrutement et la motivation des agents, leur régime indemnitaire va être augmenté en 2025 »

Les grilles indiciaires, les revalorisations salariales, les conditions d'exercice déterminées par l'Etat ne peuvent pas influencer favorablement au manque de personnel et manquent de souplesse. Dans cette situation, nous devons mettre en place, à notre échelle, avec

les possibilités et moyens qui sont les nôtres, des mesures qui concourent à l'attractivité de nos métiers. Je pense notamment au service petite-enfance pour lequel nous avons des difficultés de recrutement depuis quelques années.

Les élus ont pris en compte les difficultés rencontrées. C'est ainsi qu'une revalorisation mensuelle de 50 euros brut à minima sera mise en œuvre dès le 1^{er} janvier 2025 pour les agents. Ce régime indemnitaire axé sur les fonctions prévoit une revalorisation plus importante pour les agents du secteur petite enfance. Il s'agira pour la commune d'un coût supplémentaire de 50 000 euros chargés pour l'ensemble du personnel.

En complément, la municipalité prévoit de maintenir la prime versée annuellement sur la base des résultats professionnels au regard des objectifs assignés à l'agent. C'est l'équivalent d'une prime au mérite, pour un montant moyen annuel de 300 euros par agent. La ville de Lèves est exemplaire en la matière.

Enfin, depuis l'année dernière, une carte cadeau d'une valeur de 240 euros est accordée à chacun des agents avant les festivités de fin d'année. Ces mesures, coûteuses mais nécessaires au recrutement et à la motivation des agents, sont rendues possibles par tous les efforts d'économie menés par la municipalité depuis dix ans.



Dominique Schuhmacher aux côtés du maire lors des séances du Conseil municipal.

Un espace enfants à la bibliothèque municipale



Le 13 novembre dernier, Rémi Martial entouré d'élus, de bénévoles de la bibliothèque et de jeunes lecteurs pour l'inauguration de l'espace enfants de la bibliothèque municipale.

C'est dans une ambiance conviviale que les Lévois, petits et grands, étaient conviés à l'inauguration de l'espace enfants de la bibliothèque municipale. A cette occasion, une animation lecture en musique, orchestrée par la caravane des poètes, était proposée pour le plus grand plaisir des enfants.

L'occasion également de s'approprier ce nouvel espace, de choisir un livre à la portée des plus petits et de s'installer bien

confortablement sur les canapés. Un large choix d'ouvrages est désormais disponible pour satisfaire tous nos petits lecteurs de 0 à 12 ans ! Des histoires à parcourir avec l'école des loisirs mais aussi des magazines pour tous les âges pour découvrir le monde, l'histoire/géographie, la lecture.

N'attendez plus et venez à la rencontre des bénévoles pour vous inscrire !



Une animation "livres et voix" était proposée aux enfants pour l'occasion.



INFOS PRATIQUES

La bibliothèque municipale de Lèves est ouverte les mercredis de 10h à 12h et de 16h à 18h et les samedis de 10h à 12h (hors vacances scolaires).

Espace Gabriel Loire - 39 avenue de la Paix
02 37 180 180 / contact@leves.fr

Une salle snoezelen pour les enfants de 0 à 6 ans



La salle snoezelen au sein du pôle enfance Jean-Pierre Reschoeur.

Récemment, la municipalité a mis en place une salle snoezelen au sein du pôle enfance Jean-Pierre Reschoeur. D'abord utilisée par les enfants de l'accueil de loisirs maternel, elle sera également accessible à la rentrée de janvier aux enfants des crèches municipales et aux élèves de l'école maternelle.

La salle snoezelen est un espace de détente, de découverte et de jeux spécialement aménagée dans un espace éclairé d'une lumière tamisée et bercé d'une musique douce où l'enfant se sent en sécurité.

Ce concept est propice à l'exploration sensorielle, les enfants vont être plus à l'écoute de leurs besoins et de leurs émotions. Les sensations perçues sont rassurantes et favorisent le lâcher-prise et la détente. Ils s'allongent, s'assoient, évoluent dans l'espace avec curiosité prenant le temps d'explorer ce qu'ils voient autour d'eux, de sentir, de toucher le matériel proposé. C'est un réel moment de pause dans une atmosphère agréable. Enfants et adultes vont y découvrir de nouvelles sensations et une autre façon d'être en relation. L'occasion de passer des moments privilégiés.

Cette salle utilisée par les petits Lévois de l'accueil de loisirs maternel va désormais profiter aux enfants des crèches ainsi qu'aux élèves de l'école maternelle Jean-Pierre Reschoeur. En

effet, la nouvelle directrice, Rosine Cavalier-Paradis, arrivée en septembre 2024, souhaite que les enfants bénéficient de cet espace. La salle snoezelen profitera donc dès janvier 2025 à l'ensemble des utilisateurs du pôle enfance Jean-Pierre Reschoeur, de 0 à 6 ans avec les enfants de l'accueil de loisirs, les élèves de l'école et les enfants du multi-accueil.



La ville soutient les associations lévoises



Lors de la dernière soirée des associations le 30 mars 2023, bénévoles et sportifs récompensés sur la scène de l'espace Soutine.

Malgré les contraintes budgétaires, le budget consacré au soutien aux associations a augmenté ces dernières années, que ce soit en termes de subventions accordées, d'aide logistique ou de travaux menés sur les bâtiments. Revue de projets avec Marie-Hélène Ferreira, Olivier Pichereau et Brigitte Moreau, adjoints au maire.



Marie-Hélène Ferreira, adjointe au maire en charge de la jeunesse, Olivier Pichereau, adjoint au maire en charge de la vie associative et Brigitte Moreau, adjointe au maire en charge de l'animation.

Vous êtes élus en contact avec les associations lévoises. Comment vous répartissez-vous le travail ?

Marie-Hélène Ferreira - Olivier Pichereau, adjoint au maire en charge des relations avec les associations, est chargé de coordonner la politique de la ville en terme de vie associative et est le premier interlocuteur de nos associations. Brigitte Moreau, adjointe au maire en charge de la culture et de la mémoire, est chargée d'entretenir les relations avec les associations partenaires de l'école de musique et des anciens combattants. Quant à moi, en tant qu'adjointe au maire en charge des affaires scolaires et de la jeunesse,

je fais le lien avec les écoles et assure le suivi de notre soutien envers les deux coopératives scolaires.

Mais la mobilisation de la municipalité est l'affaire de tous, avec de nombreux élus impliqués dans diverses associations ou présents aux différents évènements tout au long de l'année.

Quelle est la politique de la municipalité en matière de vie associative ?

Olivier Pichereau - Le maire a toujours été clair sur sa feuille de route : c'est aux associations d'animer la ville, et le rôle de la municipalité est de les accompagner et les aider le plus possible, tout en laissant pleine liberté dans les choix des bénévoles.

Le soutien de la ville prend plusieurs formes : un soutien technique, matériel, logistique et administratif, avec l'aide des services de la ville ; la mise à disposition de locaux et espaces visant à permettre une bonne pratique des différentes activités ; et un soutien financier à travers les subventions. L'enveloppe totale des subventions a augmenté de plus de 10 000 euros, soit une hausse de 28% depuis 10 ans.

Brigitte Moreau - Par ailleurs, nous encourageons le bénévolat, en suscitant la création d'associations, en invitant régulièrement des associations départementales à tenir leur AG ou une réunion à Lèves, ou encore en invitant les habitants à participer à des évènements, comme ce fut le cas avec les 80 ans de la Libération.

Nous sommes également attachés à l'organisation d'une soirée des associations qui se tient tous les deux ans ainsi qu'au forum annuel des associations. Nous allons réfléchir à l'évolution de ce dernier, d'autant plus avec les travaux du complexe sportif qui devraient démarrer prochainement.

La rénovation du complexe sportif a été récemment annoncée, avec le choix récent de l'architecte. Pourquoi ce projet ?

Olivier Pichereau - Lorsque nous avons été élus en 2014, nous avons retrouvé des bâtiments municipaux globalement en piteux état. C'est pourquoi nous avons souhaité orienter nos investissements pour rénover les sites utilisés par les associations. Ce fut le cas par exemple dès 2016 avec le stade synthétique Claude Piau, qui porte ses fruits puisque le club de football a triplé ses effectifs et obtient de bons résultats.

Il nous faut désormais rénover en profondeur le complexe sportif, dont les bâtiments ne répondent plus aux impératifs actuels. C'est un projet ambitieux qui va s'étaler sur plusieurs années et qui a vocation à soutenir les associations lévoises qui ont besoin de se développer et de pérenniser leurs activités dans de bonnes conditions.

Je pense également au site du Mousseau, que nous avons transformé en pôle associatif en 2019 et qui accueille en permanence la

section billard de l'Amicale laïque et l'adamve (association des assistantes maternelles) ainsi que d'autres associations utilisatrices de la grande salle.

Brigitte Moreau - Notre politique d'investissement s'adresse à tous. De nombreux efforts ont été menés dans le domaine culturel, avec l'espace Soutine qui a bénéficié de plusieurs travaux de rénovation, et avec la construction des nouveaux locaux de l'école de musique.

L'ouverture récente d'un espace enfants à la bibliothèque vise également à conforter l'attractivité de cette dernière, au bénéfice de nos plus jeunes et en s'appuyant sur les bénévoles.

Marie-Hélène Ferreira - En conclusion, je souhaite au nom de la municipalité remercier toutes les associations lévoises et les nombreux bénévoles qui s'engagent au service des autres et qui contribuent à la bonne ambiance de notre commune.



Parmi tous les projets en faveur du monde associatif : inauguration en 2023 de la rénovation et de l'agrandissement de la salle 3 de l'espace Soutine, avec les membres de l'association Charles Gautier.



LA VILLE DE LÈVES À L'INITIATIVE DE PROJETS ASSOCIATIFS

Si la création d'associations est d'abord le fruit de l'initiative de citoyens, la ville peut également initier certains projets, au regard de priorités définies par la municipalité. Ainsi, deux associations ayant vocation à entretenir la mémoire et valoriser l'environnement ont été créées ces dernières années, dans un esprit autant convivial que pédagogique.

En 2015, après un nettoyage en profondeur de l'ancien champ de tir de Chavannes, il a été décidé d'installer un Rucher, comprenant la présence de ruches, la création d'un champ mellifère et la construction d'un chalet pédagogique. Afin de gérer le lieu, l'Abeille lévoise a été créée. Présidée par Patrick Le Calvé (par ailleurs 1^{er} adjoint au maire), cette association produit le Miel de Lèves dont le succès ne se dément pas, et organise en septembre la fête de l'Abeille et de la nature. La 6^{ème} édition, organisée en septembre à la grange aux 4 vents, fut un grand succès.

Plus récemment, c'est la Vigne de Lèves qui a été créée, en 2021, sous la présidence de François Mebs. Cette association participe au renouveau de la vigne, qui était très présente à Lèves jusqu'à la moitié du 19^{ème} siècle. Des pieds de Romorantin blanc (vieux cépage datant de François I^{er} et présent dans la région de Cheverny) ont été plantés sur un terrain municipal rue de Bailleau, après que ce dernier a été nettoyé par les services de la ville, et un chalet a récemment été inauguré.

Une première récolte est attendue pour cette fin d'année 2025.

LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES MÉDAILLÉS DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF A REMIS SES RÉCOMPENSES À LÈVES



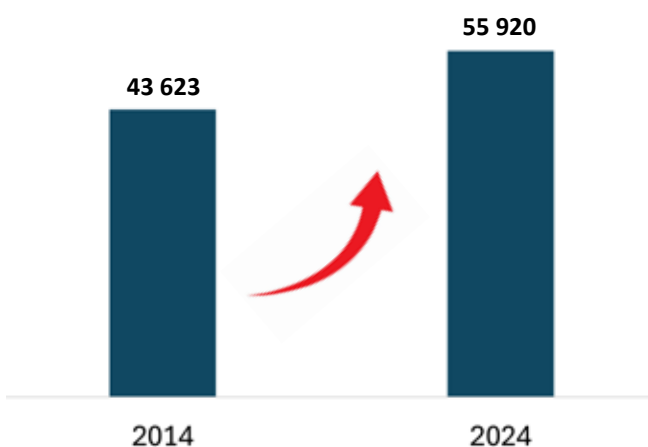
Patrick Hubert, Yvan Vannier, Thierry Epié, récipiendaires Lévois, aux côtés d'Olivier Pichereau, adjoint au maire en charge de la vie associative.

Le 05 décembre dernier, date de la journée nationale du bénévolat, la ville de Lèves a accueilli le comité des médaillés de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif pour une soirée de remise de récompenses.

L'occasion de mettre à l'honneur 12 récipiendaires dont 3 Lévois :

- Yvan Vannier, président du football club de Lèves
- Thierry Epié, pétanque lévoise, Lèves-toi et marche
- Patrick Hubert, Abeille lévoise, Lèves-toi et marche
- Jérôme Hallay, président de l'ASPTT Chartres
- Gratien Vergnes, les amis de la médiathèque de Lucé
- Christian Fouchard, Reconstruire ensemble à Mainvilliers
- Patrick Becquet, ASPTT Chartres rando et tarot
- Patricia Coquelin et Laurence Denis, co-présidentes de l'ES Maintenon Pierres basket-ball
- Christian Dussault, Lucé pétanque
- Claudine Laillet, CNAS 28
- Christophe Cedile, Statisticien C'Chartres métropole basket.

LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS



CALENDRIER DES SUBVENTIONS

Faites vos demandes pour 2025 avant le 15 janvier.

Pour recevoir une subvention, il faut être une association qui mène une activité non lucrative régulière à Lèves depuis au moins un an.

PROCÉDURE

1. Dépôt du dossier en mairie
2. Traitement du dossier par les services de la ville en janvier
3. Passage en commission "service à la population"
4. Vote au Conseil municipal début février

Subventions municipales accordées en 2024

Adamve	900 €
Amicale Laïque	2 700 €
Arc club de la Vallée de l'Eure	2 500 €
Association de l'agglomération chartraine de gymnastique	240 €
Association Sportive Lévoise section athlétisme	1 200 €
Avenir gymnique	3 000 €
Charles Gautier	2 000 €
Club linguistique C2L	400 €
Comité de jumelage	1 430 €
Coopérative scolaire école Jules Vallain	13 300 €
Coopérative scolaire école maternelle	5 600 €
Jean-Pierre Reschoeur	
Ecole arts martiaux et self-défense	700 €
Football club	11 000 €
Judo club	1 200 €
Les amis du Lèves music band	300 €
Les archers de la vallée de l'Eure	150 €
Lèves pêche et nature	800 €
Loisirs évasion vélos et sports	1 000 €
Pétanque lévoise	500 €
SEDB 28	200 €
Tennis club de Lèves	2 000 €
Twirling dance club de Lèves	2 000 €
ULAC	800 €
TOTAL	55 920€



SOIRÉE DES ASSOCIATIONS

Rendez-vous le **lundi 10 mars** à partir de 18h30 à l'espace Soutine pour la mise à l'honneur des sportifs et bénévoles méritants des associations Lévoises.

Grand projet : rénovation du complexe sportif



Esquisse du cabinet AP Architectures, lauréat du jury de concours, présentant une nouvelle entrée rue de Josaphat, ainsi qu'une mise en cohérence de l'ensemble du complexe sportif.

Lancée en début de mandat (ndlr : 2020 – 2026), l'idée d'une rénovation des bâtiments du complexe sportif a fait son chemin.

Après les premiers échanges initiés par la municipalité avec les associations utilisatrices, des pré-études et la rédaction d'un programme de travaux ont été conduites en 2023 avec la société Viapolys en qualité d'AMO (assistant à maîtrise d'ouvrage*). En 2024, un jury de concours a été composé (cf P2F #175 mai-juin 2024) afin de désigner le maître d'œuvre* en charge du projet.

Le jury, composé de neuf membres (6 élus dont 1 de l'opposition ; 3 représentants des architectes), s'est réuni à deux reprises sous la présidence du maire. La première fois en juillet 2024 pour présélectionner trois candidats parmi les 34 dossiers déposés, qui ont eu la mission de proposer un projet au stade d'esquisse. La seconde fois fin octobre 2024 pour désigner le candidat retenu. C'est le cabinet AP Architecture, installé à Versailles, qui l'a emporté.

Le projet consiste à rénover l'ensemble des bâtiments, qui présentent une hétérogénéité liée à leur construction sur plusieurs périodes depuis les années 70, une trop forte consommation énergétique ainsi qu'une inadaptation aux normes et besoins actuels. Aussi, l'idée est de proposer une mise en cohérence de l'ensemble des bâtiments actuels et des bâtiments futurs, avec un meilleur accueil global des pratiquants et du public. Pour permettre la bonne réalisation de ce projet ambitieux, 4 grandes phases ont été

déterminées, avec un démarrage de travaux souhaité pour la fin d'année 2025.

Dans un premier temps (2025-2026), il est prévu de créer un nouveau pôle tennis, avec la construction de deux courts couverts, la reconstruction de deux courts extérieurs et la création d'un club-house dédié. La salle de tennis libérée permettra dans un second temps (2026-2027) de la transformer en salle multiactivités, dédiée notamment à la gym volontaire, au twirling, au tir à l'arc et aux scolaires, avec la démolition reconstruction de l'ancien club-house de tennis et des vestiaires actuels. Ensuite (2027-2028), il est prévu de rénover l'actuelle salle multiactivités pour la transformer en salle de gymnastique et de rénover et agrandir les vestiaires de football. Enfin (2028-2029) le dojo sera rénové, avec une extension des locaux pour permettre une mise aux normes de l'accueil du public et des vestiaires.

Le bon respect du rythme de travaux prévisionnel dépendra des résultats des appels d'offre d'entreprises de travaux et de la politique budgétaire de l'Etat vis-à-vis des collectivités territoriales. Ainsi, des demandes de subvention vont être effectuées auprès des différents partenaires.

** Le maître d'ouvrage est la ville de Lèves, en tant que propriétaire et donneur d'ordre. Un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) est une entreprise qui apporte son expertise pour accompagner le maître d'ouvrage dans l'élaboration d'un projet. Le maître d'œuvre est l'architecte qui est chargé du bon déroulement et de l'exécution des travaux sur le chantier.*

LE BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET

Maîtrise d'œuvre et études	800 000 € TTC
Phase 1 (2025-2026) <i>Construction du pôle tennis avec construction d'un bâtiment club-house, réhabilitation et couverture des deux courts extérieurs, aménagement de deux nouveaux courts de tennis extérieurs.</i>	2 040 000 € TTC
Phase 2 (2026-2027) <i>Construction d'une nouvelle entrée avec différents vestiaires et espaces communs ; requalification de l'actuel court de tennis en salle multiactivités.</i>	1 950 000 € TTC
Phase 3 (2027-2028) <i>Requalification de l'actuelle salle multisports en salle de gymnastique ; agrandissement et rénovation des vestiaires de football.</i>	1 170 000 € TTC
Phase 4 (2028-2029) <i>Réhabilitation du dojo et construction de nouveaux vestiaires.</i>	960 000 € TTC
Aménagements extérieurs	300 000 € TTC
<hr/> TOTAL	7 220 000 € TTC



L'année 2024 a permis de choisir l'architecte du projet par jury de concours. L'attribution du marché a été réalisée en novembre 2024. Le lauréat est AP ARCHITECTURE, situé à Versailles.

Esquisse des bâtiments vue depuis le stade de football. Au premier plan, les futures salles de tennis.



Sécurité : une priorité pour une ville apaisée



Parmi les priorités de la municipalité pour apporter davantage de tranquillité, la lutte contre l'insécurité routière occupe temps et énergie, pour faire respecter la vitesse et le stationnement.

La ville de Lèves s'investit fortement pour apporter sécurité et tranquillité aux Lévois. Faisons le point sur la politique municipale et les perspectives à venir avec Lionel Lecointre, conseiller municipal délégué à la sécurité.



Lionel Lecointre

Conseiller municipal délégué en charge de la sécurité

Lionel Lecointre, vous êtes élu depuis 2020 en charge de la sécurité. Quelle est l'actualité locale en la matière ?

Les chiffres de la délinquance pour 2024 montrent que notre commune est relativement épargnée par les faits de voie publique. Les cambriolages,

les vols de véhicules et d'accessoires sont en diminution. Nous ne devons cependant pas relâcher nos efforts, au contraire, car nous ne sommes jamais à l'abris. Nous ne pouvons pas tout résoudre, mais à notre échelle et avec les pouvoirs de police dont dispose le maire, nous menons tous les efforts possibles.

La présence de la police municipale sur le terrain aide à éviter des actes de délinquance. C'est le cas notamment avec l'opération tranquillité vacances, qui permet toute l'année une surveillance accrue des habitations des Lévois, à leur demande, lors d'absences prolongées. Pour en bénéficier, il suffit de renseigner le



Réunion trimestrielle rassemblant les représentants de la police nationale et de la police municipale de Lèves (en présence ici de la police municipale de Champhol, le 14 novembre 2024).

formulaire et de le remettre à la police municipale de Lèves. Vous pouvez également télécharger cet imprimé sur le site internet de la mairie leves.fr. Ces renseignements sont communiqués au commissariat de police de Chartres. A noter qu'aucune habitation faisant l'objet de cette démarche gratuite n'a été cambriolée en 2024.

La sécurité routière reste par ailleurs une priorité, le mauvais comportement de certains automobilistes accentuant le sentiment d'impunité. Nous avons installé plusieurs radars pédagogiques afin de connaître les axes d'efforts à mettre en œuvre avec la police municipale et la police nationale, dont la brigade motos intervient régulièrement sur la commune.

Dans un but à la fois pédagogique mais aussi répressif, la police municipale effectue régulièrement des contrôles de vitesse, mais avec l'impossibilité de couvrir intégralement et en permanence nos 30km de voirie communale. Aussi, en cas de constat de délinquance routière, par exemple le même véhicule qui passe chaque jour à vitesse excessive dans telle rue à telle heure, il est essentiel que les habitants nous tiennent informés, afin que l'on ajuste les interventions de la police. La sécurité est l'affaire de tous.



La rue de Longsault est la seule rue du département d'Eure-et-Loir à bénéficier d'un dispositif de vidéo-verbalisation pour lutter contre le trafic de transit de poids-lourds. En 3 ans et demi, 1200 contraventions ont été effectuées.

Grâce aux bonnes relations que nous entretenons avec la police nationale et dans le cadre de la mutualisation des moyens avec les autres polices municipales, nous comptons augmenter nos contrôles vitesse et plus globalement améliorer l'efficacité de notre lutte contre l'insécurité.

Justement, qu'en est-il de nos relations avec la police nationale et avec les polices municipales voisines ?

Avec notre police municipale composée de deux agents, nous sommes attachés à entretenir de bonnes relations avec la police nationale, permettant d'avoir un échange constructif au service de tous. Le major David Picault, notre référent de la police nationale, est régulièrement consulté par notre police municipale pour lutter contre les actes délictueux et l'insécurité routière.

Nous avons par ailleurs noué des contacts avec les acteurs de la sécurité des communes limitrophes. Il est indispensable d'entretenir un lien avec nos partenaires car la délinquance ne connaît pas les limites administratives.

Comment se traduit ce partenariat avec les communes limitrophes ?

En avril 2023, la ville de Lèves a signé la convention de mise en place d'une police municipale pluri-communale avec les communes urbaines de l'agglomération Chartraine (Chartres, Lucé, Mainvilliers, Luisant, Lèves, Le Coudray et Champhol). Nous effectuons ainsi ponctuellement des contrôles avec les polices municipales de Champhol et Chartres et prochainement avec celle de Mainvilliers.

A l'occasion d'évènements particuliers, nous pouvons renforcer la présence policière locale, comme ce fut le cas à l'occasion des festivités du 80^{ème} anniversaire de la Libération de Lèves, trois policiers municipaux de Chartres ayant renforcé notre dispositif. La mise en œuvre de cette convention reste dans les mains du maire dans le cadre de ses pouvoirs de police.

Depuis 2014, la ville de Lèves a installé des caméras de vidéo-protection ? Où en est-on aujourd'hui ?

En 2024 la ville de Lèves a complété son dispositif, composé actuellement de 38 caméras, ce qui fait l'une des meilleures couvertures du département par rapport au nombre



Les deux policiers municipaux sur le terrain. Ici à 16h30 lors de la sortie des élèves de l'école Jules Vallain durant les travaux du Cœur de village.

d'habitants. C'est d'autant plus important que nous sommes une porte d'entrée depuis les routes de Dreux, Maintenon et Mainvilliers. L'ensemble est raccordé au centre de supervision interurbaine (CSI) de Chartres métropole, permettant ainsi aux agents assermentés de cette structure une exploitation en temps réel de jour comme de nuit.

Cette centralisation facilite les investigations judiciaires des services de police et de gendarmerie et permet de gérer les réquisitions judiciaires depuis un lieu unique de relecture, permettant ainsi une meilleure réactivité lors des enquêtes.

Les policiers municipaux de Lèves gardent la maîtrise du système dans leurs locaux à la mairie. Cet équipement vient en complément de la présence humaine, police nationale et municipale. L'aspect préventif de la vidéo-protection n'est plus à démontrer, la délinquance de voie publique a baissé, et cela participe d'une plus grande tranquillité des habitants.

Par ailleurs, fin 2024, nous avons approuvé l'adhésion au groupement de commandement de Chartres métropole

pour l'achat et la maintenance d'un système de vidéo-surveillance. Si la vidéo-protection concerne la voie publique, la vidéo-surveillance permet de couvrir les bâtiments et zones appartenant à la ville. Nous allons définir nos priorités en la matière.

Depuis mars 2021, vous avez mis en place la vidéo-verbalisation rue de Longsault afin de limiter le trafic de poids-lourds de plus de 10 tonnes qui passent en transit. Quels sont les résultats ?

Cette expérimentation est unique en Eure-et-Loir. La rue de Longsault, de par sa configuration et ses difficultés rencontrées, est une voie tout à fait adaptée à ce type de dispositif, qui demande beaucoup de temps de visionnage de la part de nos policiers municipaux afin de le rendre efficace.

Les chiffres sont éloquentes, puisqu'en 3 ans et demi, nous avons procédé à plus de 1200 verbalisations, l'amende étant de 90 euros. Et depuis, le trafic de poids lourds en transit (je rappelle que les camions en livraison sont autorisés) a diminué de 70 %. Nous comptons maintenir nos efforts.

Sur quels autres dispositifs s'appuie la politique municipale en matière



Les 80 voisins vigilants se réunissent régulièrement. Ici à la mairie de Lèves en 2024, en présence de Lionel Lecointre, de la police municipale et de la police nationale. Prochaine réunion le jeudi 23 janvier à 18h30 en mairie.



Après plusieurs campagnes de prévention pour lutter contre les incivilités, la police municipale effectuera davantage de répression en 2025.

de lutte contre l'insécurité ?

Nous nous appuyons notamment sur un important réseau de Participation citoyenne (voisins vigilants). Au total, nous pouvons compter aujourd'hui sur 80 Lévois volontaires, répartis sur l'ensemble de la commune. Ces habitants sont formés et identifiés officiellement dans le cadre d'un partenariat avec la préfecture et la police nationale. Nous communiquons par SMS pour transmettre les informations «Alerte Info». L'échange de renseignements est permanent entre les services de police, les voisins vigilants et les élus.

Dernièrement, la réactivité d'un membre de la Participation citoyenne a permis de mettre en fuite un individu se présentant au domicile d'une personne âgée afin de se faire remettre une carte bancaire. Notre « voisin vigilant » a pu fournir aux services de police une description précise de cet individu ainsi que des éléments d'identification du

mode de locomotion de celui-ci. La communication rapide de ces informations à la police municipale de Lèves et l'exploitation des caméras de vidéo-protection du centre-ville ont permis aux enquêteurs du commissariat de police de Chartres de conduire leurs investigations.

Le triptyque voisins vigilants, vidéo-protection et police municipale a démontré son efficacité. Je remercie tous ceux qui y participent et invite toutes les personnes volontaires à se faire connaître pour rejoindre notre réseau de voisins vigilants.

Quelles seront vos priorités pour 2025 ?

Nous devons poursuivre sans relâche l'ensemble de nos politiques. Mais s'il est un sujet sur lequel nous devons redoubler d'efforts, c'est bien celui de la lutte contre les incivilités, qui sont croissantes un peu partout. Il est inacceptable qu'une minorité d'habitants ou de visiteurs nuisent à la bonne tranquillité de la commune par leurs comportements irrespectueux.

Depuis plusieurs années, nous avons mis en place un tarif d'enlèvement des dépôts sauvages, avec un forfait de

150 euros à payer par le contrevenant, ce qui permet d'éviter les récidives. Et les services techniques interviennent le plus rapidement possible pour assurer la propreté des lieux. Cela a un coût de 55 000 euros par an pour la collectivité...

Par ailleurs, nous constatons beaucoup trop de mégots de cigarette, de jets de canettes et de crottes de chiens sur la voie publique. Les différentes campagnes de prévention menés en lien avec le conseil municipal des jeunes et avec la participation des commerçants n'apportent malheureusement pas les résultats escomptés. Je rappelle que nous mettons à disposition des sacs pour déjections canines et des cendriers de poche gratuitement.

Aussi, la police municipale a reçu des consignes de fermeté. Pour tous jets de mégots, canettes ou autres, et pour toutes déjections canines non ramassées, l'amende est de 135 euros.

Je veux aussi rappeler que le maire a un pouvoir de police de l'urbanisme. Pour tous travaux, il est nécessaire d'en obtenir l'autorisation après avoir

déposé un dossier de demande à la mairie. En cas de doute, n'hésitez pas à appeler le service urbanisme de la ville.

Enfin, maintenant que les travaux du cœur de village sont terminés, nous allons être plus attentifs au respect de la zone bleue, qui s'étend sur tout le centre-ville. Je rappelle que la durée autorisée est d'1h30 sur l'ensemble du centre-ville, et de 15 minutes avenue de la Paix. Tout dépassement de durée ou toute non présentation de disque sera sujette à contravention. Je rappelle que des disques sont disponibles en mairie et chez les commerçants, et que les riverains et commerçants peuvent disposer d'une vignette de stationnement sur les zones dédiées.

Nous devons également mieux lutter contre le stationnement abusif sur trottoir, ou dans des lieux qui nécessitent une protection particulière. Je pense notamment au stationnement de véhicules devant l'école maternelle, qui est strictement interdit et que nous allons réprimer plus fortement.

CONSEILS POUR AMELIORER VOTRE CYBERSECURITE

La cybersécurité est devenu un enjeu majeur qui touche entreprises et habitants. La ville vous donne quelques conseils utiles :

- 1 : Les mises à jour des logiciels corrigent des failles de sécurité qui ne peuvent ainsi plus être exploitées par les cybercriminels
- 2 : Créez des mots de passe uniques pour chacun de vos comptes (réseaux sociaux, service en ligne). Si un mot de passe est identifié, les cybercriminels ne pourront ainsi pas accéder à l'ensemble de vos comptes.
- 3 : Sauvegardez vos données. Une sauvegarde régulière peut sauver les données de votre ordinateur en cas de vol ou de perte.
- 4 : Sécurisez vos comptes : Activez un second facteur d'identification (SMS, etc).
- 5 : Évitez les sites douteux ou illégaux
- 6 : Partagez avec précaution. Ne publiez pas donc pas d'informations privées comme votre date de naissance, période de vacances. Soyez prudent avec les informations sur les réseaux sociaux.

Un guichet unique pour lutter contre les virus, le chantage, les escroqueries, le piratage est ouvert depuis le 17 décembre 2024 sur le site 17cyber.gouv.fr gratuit sans abonnement 24/24 et 7/7 jours. La victime d'infraction numérique pourra échanger avec un policier ou un gendarme.



INFO UTILE

la procédure de plainte en ligne a été simplifiée. Ce service proposé par la police nationale permet de prendre rendez-vous par internet avant de se déplacer au commissariat.



Travaux Cœur de village



Les travaux place de l'Eglise ont pris fin en décembre. Restant à terminer quelques menus aménagements dont la pose de supports pour vélos.

Après 20 mois de travaux, débutés en avril 2023, les ouvriers ont quitté le chantier des aménagements publics du Cœur de village, qui se sont terminés par la pose du mobilier urbain et la plantation d'arbres et espaces verts place de l'Eglise. C'est l'aboutissement d'un travail collectif qui a rassemblé les élus et agents de la ville de Lèves, la SPL Chartres aménagement en qualité de maître d'ouvrage, le groupement de maîtrise d'œuvre et les entreprises de travaux.

La municipalité remercie les habitants et commerçants, et plus globalement tous les usagers du centre-ville pour leur

patience durant ces travaux qui auront nécessité une reprise complète des réseaux secs et humides et permis d'accueillir les nouveaux aménagements que chacun connaît désormais, l'objectif étant de donner un nouveau souffle et de faire vivre ensemble le cœur de village rénové.

D'ici le printemps les aménagements seront complétés par la pose de mobilier urbain supplémentaire (notamment des supports vélos), quelques traçages et le marquage définitif des derniers passages piétons. Une inauguration ouverte à tous sera organisée. Nous aurons l'occasion d'en reparler.



De nouvelles jardinières en aluminium ont été posées avenue de la Paix, les plantations en pleine terre y étant impossibles à cause de la présence de nombreux réseaux. Des magnolias, adaptés à ce type d'aménagement, y ont été implantés.



Une étoile a été dessinée au cœur du giratoire du centre-ville, symbolisant le carrefour des cinq routes, et rappelant l'étoile présente sur le blason de la ville de Lèves. Restent à dessiner les derniers passages piétons au printemps lorsque le climat le permettra.

Travaux

PLANTATIONS PLACE DE L'ÉGLISE



Les nouveaux arbres de la place de l'Eglise ont été plantés en décembre. Ici devant le plus important spécimen, un érable argenté.

PLANTATIONS PARKING DU PRESBYTÈRE



Dans le cadre de la réhabilitation du parking du Presbytère, les agents des services techniques ont revu l'ensemble des massifs avec la plantation de vivaces. Les candélabres ont été changés par Chartres Métropole réseaux secs.

UN BANC DE L'AMITIÉ DANS LA COUR DE L'ÉCOLE



Suite à la demande des enfants, un banc de l'amitié, identifiable par ses couleurs vives, a été installé dans la cour de l'école élémentaire Jules Vallain par les services de la ville.

RÉNOVATION DES JEUX DE L'ÉCOLE MATERNELLE



Les aires de jeux de l'école maternelle Jean-Pierre Reschœur ont été remises aux normes avec la réhabilitation des toboggans, le remplacement des jeux à ressorts et la refonte des sols souple.

C'EST PARTI POUR LES TRAVAUX AVENUE SOUTINE !



Les travaux avenue Soutine démarrent ! Chartres métropole a commencé les travaux avec l'enfouissement des réseaux secs (éclairage public et télécom).

LÈVES ILLUMINÉE À L'OCCASION DES FÊTES DE NOËL



Les agents des services techniques ont tout mis en œuvre pour décorer la ville dès le 1^{er} décembre. Un sapin de 9m a été installé et les candélabres autour du cœur de village ont été équipé en lumière Led.

Retour en images

LES NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX JEUNES EN POSTE !



Lors de la séance plénière du 17 octobre dernier, les 10 nouveaux conseillers municipaux jeunes (élèves de CM1) ont été installés par monsieur le maire, aux côtés de leurs 10 collègues de CM2 élus l'année dernière. A leur demande, ils ont pu profiter d'une visite des locaux de la mairie, guidée par monsieur le maire. Place maintenant au travail et à la mise en place de projets.

INAUGURATION DU CARRÉ MILITAIRE



Rémi Martial a inauguré le carré militaire au sein du cimetière le 1^{er} novembre dernier en présence d'Hugues d'Alès, délégué général du Souvenir français d'Eure-et-Loir, et des familles des défunts morts pour la France.

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE



Le 11 novembre dernier, élus, musiciens, choristes, porteurs de drapeaux, anciens combattants, conseillers municipaux jeunes, Lévois étaient réunis en nombre devant le Monument aux morts à l'occasion des 106 ans de l'Armistice.

SOIRÉE DES NOUVEAUX ARRIVANTS



C'est dans une ambiance conviviale que les nouveaux Lévois étaient conviés à la soirée annuelle des nouveaux arrivants le 22 octobre dernier. L'occasion d'échanger avec le maire et les élus autour de l'histoire de la ville.

RÉUNION ET VENTE DE COMPOSTEURS



Chartres métropole a convié les habitants le 30 octobre dernier sous le préau de l'école Jules Vallain pour une réunion - vente de composteurs. 40 personnes se sont déplacées et une trentaine de composteurs a été vendue.

JOURNÉE DE NOËL À L'ESPACE SOUTINE



La municipalité a donné rendez-vous aux Lévois le dimanche 1^{er} décembre à l'espace Soutine pour une journée de Noël. Au programme : chorale de Noël, projection d'un film, présence du Père Noël, crêpes, démonstrations...

CONCERT DE CHARITÉ



La chapelle d'Aligre a accueilli la chorale Cluster et l'ensemble Presto de l'école de musique le 15 décembre à l'occasion d'un concert organisé en partenariat avec l'Inner Wheel et le Rotary club de Chartres Deux vallées, au profit de la fondation d'Aligre.

DISTRIBUTION DES COLIS DE NOËL AUX SÉNIORS



Du 09 au 13 décembre, les Lévois de 70 ans et plus étaient invités à venir chercher leur colis de Noël en mairie, accueillis par les élus autour d'un café.

RÉUNION PUBLIQUE SUR LES FINANCES COMMUNALES



Comme chaque année, le maire de Lèves Rémi Martial a convié les Lévois pour présenter les grandes lignes des finances communales et répondre à toutes les questions.

COURSE RUN AND BIKE



Le jeune club de Triathlon Academy 28 a organisé sa 1^{ère} édition du run and bike aux étangs de Lèves le 15 décembre, rassemblant 200 participants enfants et adultes.

SPEED TRAIL DE LÈVES



A l'occasion de son traditionnel cross du 11 novembre, le club d'athlétisme ACLAM a organisé son 1^{er} speed trail de Lèves. Bravo à la Lévoise Claire Cailleaux, vainqueur chez les féminines.

60 ans de la dédicace de l'église saint-Lazare



Le 24 novembre dernier, les paroissiens étaient rassemblés à l'église Saint-Lazare de Lèves lors d'une messe célébrant les 25 ans de diaconat de Louis Bruère (voir page ci-contre) et les 60 ans de dédicace de l'église. La dédicace d'une église est l'acte solennel par lequel un édifice est voué définitivement au culte. Elle est généralement célébrée par l'évêque. La messe des 60 ans était présidée par le curé de la paroisse Saint-Gilduin, le père Christophe Besnier.

L'édifice reçut en effet sa dédicace fin 1964, quelques années après sa reconstruction qui fut décidée suite à la démolition de l'église du 16^{ème} siècle lors des combats de la libération du 16 août 1944. L'église fut reconstruite sur un parti pris moderniste, comprenant l'usage du béton et une iconographie épurée laissant la part belle aux vitraux de Gabriel Loire. L'église est inscrite au titre des Monuments historiques et a reçu le label Patrimoine du XX^{ème} siècle.

Bien que la reconstruction soit postérieure à la loi de 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat, l'église est la propriété de la ville de Lèves car elle a été reconstruite sur les fondations de l'ancienne, reprenant un certain nombre d'éléments, comme la tour ou comme l'ancienne façade sur laquelle a été élevée l'actuelle.

La paroisse Saint-Gilduin (rassemblant les communes de Lèves, Champhol, Saint-Prest, Gasville-Oisème et Coltainville) est quant à elle l'affectataire de l'église, c'est-à-dire qu'elle en a la jouissance pour en assurer la célébration du culte catholique.

Depuis plusieurs années, la ville a ouvert une réflexion afin de conforter les éléments bâtis qui font apparaître des fragilités (voutes, bas-reliefs, gouttières du bas-côté, etc.),

de renouveler le confort intérieur (chauffage, électricité, sonorisation, etc.) et de procéder à des mises aux normes. Après une première phase d'étude, un architecte a été désigné par appel d'offre (le cabinet Penneron de Tours).

Pour pouvoir procéder à l'ensemble des travaux, dont l'évaluation totale s'élève à près d'un million d'euros TTC, la ville a récemment déposé un permis de construire qui est en cours d'instruction au moment de la rédaction de ce magazine. Nous aurons l'occasion de revenir prochainement sur ce sujet.

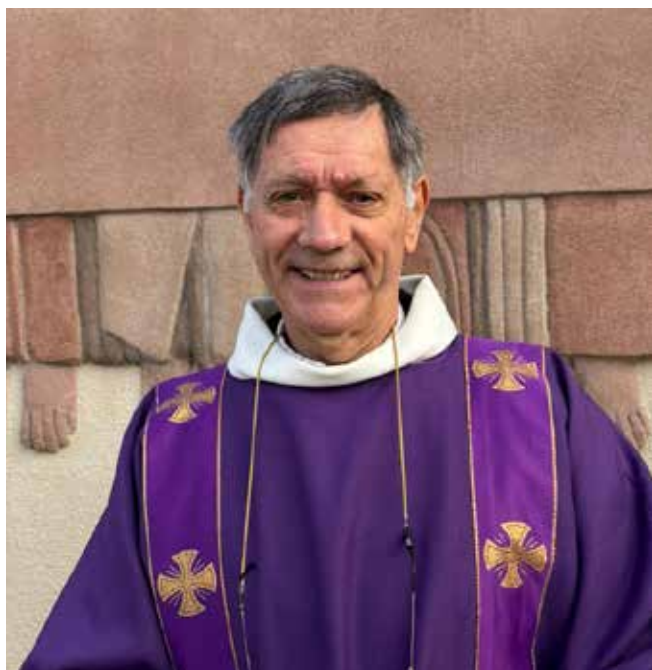


Depuis la mi-décembre, les bas-reliefs de Jean-Lambert Rucki sont mis en lumière.

Portrait :

Louis Bruère : 25 ans de diaconat

A l'occasion des 25 ans de diaconat de Louis Bruère le 24 novembre dernier, le Pied de fée est parti à sa rencontre.



Louis Bruère, pouvez-vous vous présenter ?

Agé de 78 ans et résidant dans la commune de Champhol, je suis marié, père de 4 enfants et grand-père de 9 petits-enfants.

Je suis retraité depuis 20 ans. Auparavant j'étais formateur au centre de formation d'apprentis du bâtiment de Chartres où j'enseignais la maçonnerie et le carrelage.

C'est en 1999 que j'ai été ordonné diacre à la cathédrale de Chartres, pendant que je continuais d'exercer mon métier. Et en 2024, nous venons de célébrer les 25 ans de diaconat le 24 novembre dernier en l'église Saint Lazare de Lèves.

En tant que diacre, quelle est votre mission au sein de la paroisse et particulièrement au service des Lévois ?

Le diacre est serviteur de l'Eglise. Il a pour mission d'être présent auprès des paroissiens et de rendre visite aux malades et aux personnes en souffrance. Le diacre célèbre

les mariages, les baptêmes et les enterrements. Il ne peut célébrer les messes mais assiste le prêtre dans cette mission.

Aux côtés de Christophe Besnier, prêtre, avec lequel nous travaillons en bonne collaboration, je suis le seul diacre au sein de la paroisse Saint Gilduin.

Pouvez-vous nous rappeler le fonctionnement de la paroisse Saint Gilduin ?

La paroisse Saint Gilduin regroupe 5 communes : Lèves, Champhol, Coltainville, Gasville-Oisème et Saint Prest. Les messes sont réparties sur l'ensemble des 5 églises.

Qu'est-ce qui vous anime dans votre mission ?

Il y a 2 ans j'ai créé « les partages d'évangile ». Nous sommes une dizaine de paroissiens dont des Lévois à nous retrouver chaque dimanche pour étudier l'évangile qui sera lu le dimanche suivant. C'est un rendez-vous qui me tient à cœur car il fait du bien aux gens.

- Pour contacter Louis Bruère :
06 21 09 96 32 / bruere.monique@neuf.fr
- Pour contacter la paroisse :
paroisse.stgilduin@gmail.com



Louis Bruère et son épouse Monique.

Vie de la commune

RAMASSAGE DES SAPINS



Comme de tradition désormais, la municipalité met en place le ramassage de vos sapins de Noël par les services techniques de la commune.

Votre sapin devra être déposé **entre le mercredi 08 et le vendredi 17 janvier** dans l'un des 5 points de collecte :

- Rue Louise Michel
- Parking de l'école élémentaire
- Parking de l'Arsenal (61 B route de Chavannes)
- Devant le complexe sportif Michel Castaing
- Devant les services techniques (1 rue de la Pointe à l'Hermitte)
- Parking du Clos Bénin

Quelques conditions à respecter :

- *Le sapin doit impérativement être naturel, sans décoration, sans neige artificielle ni emballage.*
- *Le sapin doit être déposé sans être découpé hors de tout contenant.*

BANQUET DES ANCIENS - inscrivez-vous !



Cette année le banquet des anciens se déroulera les **06 et 07 février 2025** à l'espace Soutine de Lèves. Les seniors de 70 ans et + ont été conviés par courrier à participer à l'une des deux dates. Pour vous inscrire, vous devez renvoyer ou déposer en mairie le coupon d'inscription présent sur le courrier, avant le 10 janvier.

Les services de la ville restent à votre disposition au 02 37 180 180 / contact@leves.fr.

UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL



Suite à la démission d'Aurélié Gonzalez-Ruiz, Anthony Peronno intègre le Conseil municipal aux côtés des élus de l'opposition. Il siège au sein de la commission affaires générales et de la commission services à la population.



Remembrance day à Nailsworth

Une délégation de Lévois s'est rendue dans notre ville jumelle de Nailsworth (Angleterre) en novembre dernier à l'occasion des célébrations du Remembrance Day.



Le maire de Nailsworth Peter Bodkin et le maire de Lèves Rémi Martial unis devant le Monument aux morts de Nailsworth.

Le Royaume-Uni commémore l'Armistice de la Première Guerre Mondiale et l'ensemble des autres guerres durant la journée du Remembrance day, qui a lieu chaque année le dimanche le plus proche du 11 novembre. Les jours et semaines qui précèdent, nombre d'habitants portent à la boutonnière le « Poppy », c'est-à-dire le coquelicot, l'équivalent de notre Bleuets en France, symbolisant le sacrifice des soldats morts au combat. Sur les champs de bataille, le coquelicot et le bleuets continuèrent à pousser, et les combattants s'approprièrent ce symbole.

Cette tradition du Poppy est très suivie par les Britanniques et fait l'objet d'une souscription nationale fortement relayée par les institutions et les commerces, tout comme le Remembrance day rassemble une foule nombreuse dont de nombreux enfants. Les couronnes de Poppies sont l'équivalent de nos gerbes de fleurs, déposées à cette occasion devant le Monument aux morts. La ville, mais également des institutions, associations et mouvements scouts déposent chacun leur couronne de Poppies.

EN 2025 : LES 30 ANS DU JUMELAGE

Tous les deux ans, une délégation lévoise se rend dans notre ville jumelle de Nailsworth, alternativement avec nos amis anglais, pour assister au Remembrance day, avec la présence d'un drapeau français de l'Union locale des anciens combattants. A cette occasion, une gerbe de la municipalité a été déposée par le maire Rémi Martial et une gerbe du comité de Jumelage par le président Philippe Vanneau.

Les échanges entre habitants de Lèves et de Nailsworth durant ce week-end mémoriel eurent notamment pour objet de commencer à préparer les 30 ans du Jumelage, qui aura lieu à Lèves du 2 au 5 mai prochains. Rendez-vous est pris.



Les gerbes de fleurs de la ville de Lèves et du comité de Jumelage parmi les couronnes de Poppies au pied du Monument aux morts de Nailsworth.



**RÉSERVEZ VOTRE WEEK-END
DU 02 ET 05 MAI 2025
pour les 30 ans du jumelage
Lèves / Nailsworth**

Jean-Philippe Lampin

Chevalier de la légion d'honneur



De gauche à droite : Jean-François Lampin, fils de Jean-Philippe et portant le drapeau de l'Association des Déportés et Internés de la Résistance et leurs familles ; le général Richard Lizurey ; Jean-Philippe Lampin et son épouse Marie-Claude ; le maire Rémi Martial ; le chef d'escadron Yves Cuzin ; Joël Dupont, portant le drapeau de la Société des membres de la légion d'honneur.

Le samedi 14 décembre à l'Hôtel de ville de Lèves, Jean-Philippe Lampin recevait l'insigne de la Légion d'Honneur.

Habitant de Lèves depuis près de 30 ans, Jean-Philippe Lampin représente la 3^{ème} génération de récipiendaires de la plus haute distinction nationale, à la suite de son grand-père et de son père. Ce dernier, Serge Lampin, fut un héros de la Résistance et rescapé de la Déportation.

Le général Richard Lizurey, ancien patron de la Gendarmerie nationale et actuel vice-président de Chartres métropole en charge de la sécurité, a retracé le parcours d'engagement de Jean-Philippe Lampin, dans les domaines militaire, professionnel, associatif et mémoriel, avant de lui remettre la médaille de la Légion d'Honneur.

C'est tout en émotion que la cérémonie se termina avec l'invitation faite à Nicolas Lhoste d'interpréter le chant des partisans.

Julien Porc

Champion de France de course à pieds



Julien Porc pratique la course à pieds depuis 42 ans et est membre de l'AS Lèves depuis 2020.

Depuis 4 ans, il enchaîne les podiums nationaux avec :

- en 2021 : Champion de France sur 10 kms à LANGUEUX (Bretagne) en 42 ms et 13 secondes dans la catégorie M7,
- en 2023 : Vice Champion de France sur 21,100 kms (Semi Marathon) en 1 heure 33 m et 16 secondes à BELFORT-MONTBELIARD dans la catégorie M7,
- et en 2024, à l'âge de 74 ans, Champion de France sur 5 kms à ST OMER (Nord Pas de Calais) en 20 ms et 32 secondes dans la catégorie M8.

La ville de Lèves félicite ce passionné de course à pieds pour ses résultats et son investissement au sein de l'AS Lèves.

Vie des associations

■ ABEILLE LÉVOISE



Une de nos dernières interventions le 30 novembre dernier.

Chers membres et amis de l'Abeille Lévoise,
L'année 2024 s'achève sur une récolte normale, satisfaisante pour nos apiculteurs. Le moment fort de cette année a été sans doute notre Fête de l'Abeille, le 15 septembre, qui a réuni de nombreux participants et a contribué à mettre en lumière notre passion commune pour la préservation de l'abeille.
Merci à tous pour votre implication et votre soutien. Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes et avons hâte de vous retrouver en 2025 pour de nouveaux projets !
Bien cordialement,
L'équipe de l'Abeille Lévoise

■ LE COMITÉ DES FÊTES



Le 1^{er} décembre 2024, jour de la journée du Maire, le Père Noël, Toujours présent avec ses lutins, a parcouru, en calèche, comme les années précédentes, les rues de Lèves pour distribuer des chocolats

■ CHARLES GAUTIER



L'Association a organisé une sortie spectacle à l'Ane qui rit à Paris le 13 décembre 2024 avec 61 adhérents. Ce fut une journée pleine de rires et au retour, le chauffeur nous a fait visiter "Paris Illuminé". Nous avons distribué le 12 et 19 décembre 2024, les colis de Noël aux adhérents n'ayant pu participer au repas annuel du 5 mai 2024.

Information : le **dimanche 26 janvier 2025** aura lieu l'Assemblée Générale suivie de la dégustation de la galette des Rois à 15 h à la Salle Marcel Josse. Merci de nous retourner le coupon réponse par retour afin d'organiser cette manifestation.

Nous vous souhaitons une bonne année ainsi qu'une bonne santé pour l'année 2025.
Votre Président : Renault Roger.

en échange des dessins remis par les enfants à ce dernier. Il a également accueilli l'après-midi, les enfants à l'intérieur de l'espace Soutine et leur a remis des chocolats.

A cette même journée, LE COMITE DES FETES DE LEVES avait mis en vente de beaux sapins NORDMANN et pour la première année, des compositions sèches, effectuées par les membres du C.F.L. pour décorer durablement vos tables de fêtes et vos maisons.

Avec un temps sec, pas trop froid et sous abri, nous avons pu rester à l'extérieur de l'espace Soutine pour réaliser nos ventes.

Satisfaits de notre journée, nous sommes prêts à renouveler toutes les opérations l'année prochaine.

Un grand merci à tous.

LES AMIS DE CLUSTER



Les choristes sur scène pour le Noël enchanté de Clara, avec Philippe Frémont, dirigés par Sébastien Bouvet.

L'Ensemble Vocal Cluster anime décembre avec deux concerts de Noël

L'Ensemble Vocal Cluster a récemment ravi son public avec deux concerts pour célébrer la magie de Noël.

Le premier concert a eu lieu le 1^{er} décembre à l'Espace Soutine, où les enfants étaient les invités d'honneur de l'événement "en attendant Noël". L'ambiance était chaleureuse et festive, les jeunes spectateurs étant émerveillés par le conte "Le Noël enchanté de Clara", avant d'accueillir le Père Noël de retour de sa tournée du matin. Les choristes recevaient Philippe Frémont en tant que récitant, ponctuant sa lecture de chants traditionnels.

Le second concert, tenu le 15 décembre à la Chapelle d'Aligre, a été marqué par une collaboration avec l'Orchestre Presto. Les cordes ont démarré le concert, et les choristes les ont rejoints pour interpréter des extraits du Magnificat de Vivaldi, puis 6 chants de Noël traditionnels. Ensuite, les choristes ont repris "Le Noël enchanté de Clara". Ce concert était caritatif, organisé par Inner Wheel au profit de la Fondation d'Aligre.

Les spectateurs des deux concerts ont été captivés par cette performance musicale unique, laissant des souvenirs mémorables pour les fêtes.

LA MAGIE DE NOËL AU 28 AVENUE SOUTINE, MERCÌ À PATRICK ET FLORENCE



ENCADANSE



L'association Encadanse a proposé une démonstration lors du week-end du Téléthon. Si vous souhaitez apprendre à danser dans une ambiance sympathique et conviviale alors venez nous rejoindre ! Préparations pour les mariages, spectacles et cours particuliers Renseignements au 07 85 61 06 55.

C2L

Notre rentrée de septembre-octobre s'est effectuée avec un nombre équivalent d'adhérents à la saison précédente.

L'ouverture d'une séance découverte de l'anglais pour les enfants de la maternelle a suscité l'intérêt des parents et 6 enfants de grande section du primaire et collège ont aussi été très sollicités. Il reste quelques places vacantes dans les cours adultes et il n'est pas trop tard pour les intégrer :

cours d'Espagnol le mercredi soir de 18h30 à 20h, niveau intermédiaire conversation

cours anglais débutants le vendredi matin 10h20 à 11h50.

Notre prochaine conférence qui s'inscrit maintenant dans un « temps découverte de la culture anglaise » se déroulera le **mercredi 12 mars 2025** à 20h à l'Espace Soutine. Nous y découvrirons la Tamise, fleuve emblématique de l'Angleterre.

Pour tout renseignement 06 76 99 17 98 ou mail cholin.annie@gmail.com.

La Présidente C2L, Annie CHOLIN

Rendez vous avec la culture anglaise
Mercredi 12 mars 2025
à 20h
La Tamise
Conférencière :
2024 : Charles Dickens
2025 : La Tamise
Par Océane VANNEAU
Conférence sur la Tamise :
Espace Soutine
41 rue de la Chacatière
28300 Lèves
Entrée libre
Participation au panier
Réservations :
Annie CHOLIN
06 76 99 17 98
Club Linguistique de Lèves
Comité de Jumelage de Lèves
LÈVES

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

L'assemblée générale annuelle de l'Association A.A.C.G.V* s'est tenue le mercredi 6 novembre à l'Espace Soutine à Lèves sous la présidence de M. Michel CHAUVÉAU.

Messieurs les Maires de Lèves et de Luisant étaient présents, ainsi que les Représentants du Sport de Lucé et Mainvilliers, et également une déléguée nationale de l'Association.

Le Président a tenu à remercier toutes ces personnalités d'être venues, et les nombreux adhérents présents, les animateurs des cours, et les bénévoles de l'association. Il remercie également la secrétaire administrative locale de l'association pour son travail et son investissement dans la préparation de cette soirée, ainsi que la coordinatrice de nombreuses activités.

Le nombre de licenciés sur l'agglomération chartraine n'a pas encore retrouvé le nombre d'avant le Covid. Malgré tout, nous sommes au sein de l'Association GV le club le plus important de France, sur les 5000 existants, et avec plus de 100 adhérents pour la section de Lèves, pour lesquels il y a 7 cours.

Suite à un vote, le rapport d'activité et le rapport financier ont été adoptés à l'unanimité.

À l'issue de cette réunion, un apéritif a permis aux nombreux participants d'échanger dans une ambiance chaleureuse.

* A.A.C.G.V = Association de l'Agglomération Chartaine de Gymnastique Volontaire

COLLECTIONNEURS



Chers Lévoises et Lévois, l'association des collectionneurs et moi-même sommes heureux de vous souhaiter une bonne et heureuse année 2025, de profiter de tous les bons moments à prendre avec toutes les personnes que l'on aime.

Nous sommes heureux de vous annoncer que nous vous attendons nombreux à notre Bourse Exposition le **samedi 1 février** de 14 heures à 18 heures et le **dimanche 2 février** de 9 heures à 17 heures 30 à l'espace Soutine. Et comme tous les ans une formidable tombola vous sera proposée, avec de très nombreux lots, dont télé et autres. Vous aurez aussi la possibilité de profiter de notre buvette et ses nombreux gâteaux.

Encore tous mes vœux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année.

Philippe président de l'association.

LA VIGNE DE LÈVES



Chers amis,

Ce 10 décembre nous avons terminé l'année 2024 avec une Assemblée Générale nombreuse, plus de soixante adhérents et plusieurs sympathisants, et joyeuse : convivialité et échanges amicaux avant tout !

Merci donc à vous tous qui nous soutenez, et bien sûr merci en priorité à toute l'équipe.

Ne ratez pas le prochain Pied de Fée de mars qui dévoilera quelques secrets : la localisation de notre chai, la date de la 3ème taille (déterminante avec la météo pour notre première récolte vinifiée), la date de la Fête de la Vigne etc.

En espérant que vous avez passé de douces fêtes de Noël, nous vous souhaitons un début d'année serein et plein d'entrain. Pour adoucir cette entrée en matière et affronter les incertitudes de 2025, il reste des pots de notre gelée de Romorantin B, disponibles en ligne sur www.lavignedeleves.com !

A bientôt ! François MEBS

FC LÈVES



Une équipe du FC Lèves accède au niveau régional !

Le club en rêvait, les u15 l'ont fait. Cela faisait plusieurs saisons que nos équipes de jeunes flirtaient avec la montée en niveau régional. Depuis le 7 décembre et la brillante victoire contre le C'Chartres football, 4-0, les u15 du FC Lèves ont officiellement acté leur montée au niveau supérieur. C'est donc au niveau régional 2 qu'ils entameront la seconde partie de saison. Souhaitons-leur de réaliser un joli parcours et de porter fièrement les couleurs de Lèves. UN GRAND BRAVO à Adam, Adem, Cameron, Elliott, Emmanuel, Evan, Fares, Firas, Flavien, Jawed, Kameron, Kerem, Mickael, Randy, Ryan, Tiago sans oublier le coach, Melvyn et les parents qui donnent de leur temps pour les accompagner tous les weekends. En espérant qu'ils aient ouvert la voie à d'autres équipes du club... À suivre !

COMITÉ DE JUMELAGE



Le 10 novembre une délégation de Lèves est allée à Nailsworth pour célébrer la commémoration du Remembrance Sunday.

Toujours beaucoup d'émotions lors de cette journée.

Après le défilé du cortège précédé du Silver Band ; du porte-drapeau Alain Cosson pour l'ULAC ; des élus des deux villes : Rémi Martial, maire de Lèves, Joël Houvet adjoint, Mayor Peter Bodkin pour Nailsworth ; Philippe Vanneau pour le jumelage, et de nombreux enfants , nous avons assisté à la célébration dans l'église et au dépôt de gerbes par les élus et représentants . Nous avons déjeuné au Bell à Selsley entourés de nos amis du jumelage de Nailsworth.

Notre venue est très attendue et appréciée. Elle renforce notre lien avec le jumelage de nos deux villes. Leur commémoration le dimanche proche du 11 novembre fait hommage aux personnes décédées lors de toutes leurs guerres. Le poppy est leur symbole floral, en France c'est le bleuet. De nombreux enfants et adultes y participent, les magasins et les rues sont décorés avec des poppies en papier ou en tricot.

LES TRÉTEAUX D'ALIGRE



Les répétitions de la nouvelle production de la troupe des Tréteaux d'Aligre ont commencé !

Le collectif a fait le choix cette année de se donner le temps de présenter une création originale, mêlant comme à l'accoutumée le théâtre, la musique et la danse. L'articulation des ces trois disciplines demande évidemment beaucoup de travail et une organisation rigoureuse. C'est donc à la fin du printemps (31 mai, 1^{er} et 3 juin)

AMICALE LAÏQUE



CABARET : NOUVEAU PROGRAMME !

Samedi 15 mars 2025 20h30

Spectacle tous publics

au profit de Solidarité Laïque.

Chaque année, outre une pièce de théâtre présentée à l'Espace Soutine, La Boîte à Eux, troupe de l'Amicale Laïque de Lèves prépare un spectacle composé de sketches, chansons, poèmes, numéros visuels. Durant 90 minutes pour le plus grand plaisir du spectateur se mêlent poésie, fraîcheur, dérision, humour grinçant.

Cette année, nous serons heureux de jouer à 20h30 le **samedi 15 mars 2025** au profit de Solidarité Laïque dans notre salle Marcel Josse en bas de l'avenue Gérard Philippe à Lèves.

L'entrée se fera « au chapeau », vous donnerez donc ce que vous voulez... Placement libre, pas de réservation.

Tapez « Solidarité Laïque » dans votre moteur de recherche pour découvrir les multiples actions de cette ONG.



qu'auront lieu les premières représentations lévoises.

C'est encore une fois une « comédie-fantaisie » de Gustave Plock, *La Nappe Empoisonnée*, qui sera mise en scène : l'intrigue, à la fois policière et décalée, décline le fantastique et l'improbable, dans une logique policière inspirée d'Arthur Conan Doyle. Quatorze comédiens et danseurs habitent le plateau.

La musique savoureuse de Francis Poulenc, interprétée par un ensemble instrumental de neuf musiciens (violon, contrebasse, hautbois, clarinette, basson, trompette, trombone, piano et percussion) prend une part importante au spectacle, et rehausse le côté jubilatoire du texte et du jeu d'acteur. Des épisodes dansés complètent le spectacle.

Dans le même temps, les productions précédentes continuent de vivre leur bonhomme de chemin. La pièce π , donnée à Soutine en juin dernier sera reprise à La Loupe le **19 janvier** prochain, et l'Histoire du Soldat le **9 mars** à Jouy.

Pour tout renseignement n'hésitez pas à nous contacter par mail : lestreteauxdaligre@gmail.com

AVENIR GYMNIQUE DE LÈVES



Après 3 mois de préparation, L'Avenir Gymnique de Lèves fait son retour sur les plateaux de compétition.

Le 1^{er} décembre dernier, 7 gymnastes du club ont fait le déplacement à Sannois Saint Gratien (95) afin de participer au 1^{er} tour des coupes nationales. Accompagnées de leurs coaches, les lévoises ont su montrer leur application et leur détermination et ont été récompensées du travail accompli.

En effet, Youna Marie se hisse, pour la seconde année consécutive, sur la plus haute marche du podium en catégorie minime. Karel Modebo se classe 3^{ème} dans cette même catégorie. Béverlie Marchand quant à elle, termine 2^{ème} dans la catégorie seniors.

L'équipe des petites termine 1^{ère} sur 9 et l'équipe des plus grandes 5^{ème} sur 12.

Des résultats à la hauteur de l'investissement des gymnastes qui font la fierté du club et des supporters présents.

A l'issue de cette journée, c'est donc 4 gymnastes qui se sont qualifiées aux demi-finales qui auront lieu le **1^{er} et le 2 février** à Saint-Amand-les-Eaux (59). Elles y tenteront de décrocher leur ticket pour accéder au championnat de France individuel.

Nous souhaitons à l'ensemble des adhérents du club de belles fêtes de fin d'année et de bonnes vacances en attendant de reprendre les compétitions dès le mois de janvier.

ULAC

Les associations lévoises d'anciens combattants, fidèles au devoir de mémoire, se sont retrouvées le lundi 11 novembre pour la commémoration du 106^{ème} anniversaire de l'armistice 1918.

Cette année, nous n'avons pas eu le plaisir d'accueillir les membres du comité de jumelage de Nailsworth. En effet, ce sont des représentants de notre comité de jumelage qui se sont rendus sur le territoire anglais.

Après rassemblement, devant l'église à 9h.45, le cortège se forma. A 10 h. l'office religieux débuta à la mémoire des victimes de cette guerre, mais aussi de toutes les guerres qui ont marqué, et qui aujourd'hui encore, marquent le monde.

A 11 heures, le défilé de la place de l'église, se dirigea vers le monument aux morts au cimetière, emmené par l'Harmonie municipale. Après sonnerie et garde à vous, il fut procédé à la lecture du message national de l'union française des anciens combattants et victimes de guerres, par les élèves de CM2 de l'école élémentaire Jules Vallain.

Un message du ministre des armées et du ministre délégué auprès du ministre des armées et des anciens combattants fut lu par Monsieur Rémi MARTIAL, maire de Lèves et conseiller départemental.

A la suite de ces allocutions, le traditionnel dépôt de gerbes eut lieu. Bouquet de l'amicale laïque déposé par le président Pascal

TOURNOUD. Puis gerbe de l'union locale des anciens combattants déposée par François DAUVILLIER, président de cette union, et également gerbe de la municipalité déposée par Monsieur le Maire et conseiller départemental, Rémi MARTIAL.

Après lecture des noms des lévois défunts lors de ces guerres, la sonnerie aux morts fit place à trente secondes de silence et la chorale Cluster, présente, entonna la « Marseillaise ».

La cérémonie terminée, un cortège se forma jusqu'à l'école élémentaire Jules Vallain où l'assistance fut conviée au vin d'honneur offert par la municipalité. Avant cette invitation, une aubade est donnée devant le préau, puis remerciements aux porte-drapeaux.

Monsieur le maire, entouré des membres du conseil municipal des jeunes, débute une allocution pour rappeler la valeur de cette journée unique du souvenir. On remarque l'intérêt que porte l'assistance à cette transmission aux générations nouvelles.

En clôture, à 13 heures, les personnes inscrites ont participé au banquet de l'amitié et du souvenir. Cette assemblée est heureuse de se retrouver dans une sympathique ambiance.

Information – Invitation

La prochaine assemblée générale de l'Union locale des anciens combattants et veuves d'anciens combattants qui regroupe les générations 39/45, Indochine et Afrique du Nord se tiendra le **lundi 3 février 2025**. Une convocation fera suite.

État-civil et urbanisme

État-civil (jusqu'au 16 décembre 2024)

NAISSANCE

02 OCTOBRE 2024
Marceau FONTAINE

MARIAGES

19 octobre 2024
Benachire ROCHDI et Anne-Sophie PARAGOT

DÉCÈS

28 novembre 2024
Elisabeth BENAZRA divorcée WIERZBA

Urbanisme (jusqu'au 16 décembre 2024)

Autorisations en instruction

Déclarations préalables

DP 0282092400117	34 avenue de la Paix	Installation d'un carport
DP 0282092400119	16 rue de Longsault	Pose d'un portillon
DP 0282092400120	5 rue d'Ouarville	Remplacement de menuiseries
DP 0282092400121	Chemin des Luets	Création d'un portail
DP 0282092400122	9 rue des Osiers	Changement porte de garage

Permis de construire et de démolir

PC 0282092400015	Vallée Royale- 3 allée geoffroy de Lèves	Construction maison individuelle
PC 0282092400016	Vallée Royale- 5 allée geoffroy de Lèves	Construction maison individuelle

PC 0282092400017	Vallée Royale- 8 allée geoffroy de Lèves	Construction maison individuelle
PC 0282092400018	Vallée Royale- 10 allée geoffroy de Lèves	Construction maison individuelle
PC 0282092400019	Vallée Royale- 12 allée geoffroy de Lèves	Construction maison individuelle
PC 0282092400020	Vallée Royale- 14 allée geoffroy de Lèves	Construction maison individuelle
PC 0282092400021	4 rue de la Butte Celtique	Construction d'une maison de gardien
PA0282092100001M04	Domaine de la vallée royale	Modification implantations des stationnements Domaine vallée Royale

Autorisations délivrées

Déclarations préalables

DP 0282092400095	6 rue du Bout du Val	Réfection de la toiture
DP 0282092400098	1 rue d'Ouarville	Remplacement de portail, portillon et clôture
DP 0282092400104	50 route de Chavannes	REFUS- Installation d'un garage démontable
DP 0282092400105	9 rue de Longsault	Transformation de combles en chambre
DP 0282092400106	2 allée des Jacinthes	Changement de clôture et portail
DP 0282092400107	8 rue Hoche Allart	Création et modification des ouvertures
DP 0282092400108	Rue de la Chacatière	Isolation et ravale-ment
DP 0282092400109	22 avenue Gérard Philipe	Volets roulants
DP 0282092400110	52 rue de Bailleau	Ouverture chien assis + vélux, transformation combles en chambre

DP 0282092400111	9 rue des Hauts de Fresnay	Changement porte de garage
DP 0282092400112	111 route de Chavannes	Pose d'un bardage bois sur maison
DP 0282092400113	89 avenue de la Paix	Remplacement porte fenêtre et porte d'entrée
DP 0282092400114	89 avenue de la Paix	Remplacement balustrade
DP 0282092400115	26 rue Alphonse Jacquet	Pose d'un portail
DP 0282092400116	4 rue des Picheloups	Pose de volets roulants
DP 0282092400118	3 impasse des Chérusses	Réfection de la toiture

Permis de construire et d'aménager

PC 0282092400005	22 B rue de Longsault	Création d'un abri
PD 0282092400004	31 route de Chavannes	Démolition abri extérieur

Conseil municipal

séance du 18 novembre 2024

1. Modification de la composition des commissions Affaires générales et Services à la population

Par délibération n°22/20 du 25 mai 2020, le Conseil municipal, lors de sa séance, a procédé à l'installation de 3 commissions municipales et la désignation des membres au sein des commissions municipales Affaires générales, Technique et Services à la Population.

Chaque commission est composée de 12 membres : 10 membres de la liste majoritaire, 2 membres de la liste minoritaire.

À la suite de la démission d'un membre du Conseil municipal, il convient de procéder à son remplacement, le démissionnaire siégeant aux commissions « Affaires générales » et « Services à la population ».

Ainsi, il est proposé que les commissions soient composées comme suit :

AFFAIRES GENERALES regroupant les affaires générales, les finances, les ressources humaines, la sécurité, les relations avec la vie économique

Patrick LE CALVE	Joël HOUVET	Lionel LECOINTRE	Antonin GILLETTA
Marie-Pierre DAVID	Isabelle DREANO	Sandrine LELOUTRE	Emilie ROUBAUD
Maximilien COSGROVE	Muriel DEGUINE	Anthony PERONNO	Marie-José GUILLET

SERVICE A LA POPULATION regroupant l'action sociale, la vie scolaire, l'animation, les relations avec la vie associative et la mémoire.

Bénédicte PALLUEL	Marie-Hélène FERREIRA	Olivier PICHÉREAU	Brigitte MOREAU
Marie-Pierre DAVID	Yoan HUBERT	Ghislaine AUGÉ-DERUSSIT	Marie-Pierre LEGRAND
Joanne MOULARD	Marielle CHAMOISEAU	Anthony PERONNO	Marie-José GUILLET

La composition de la commission « Technique » n'est pas modifiée.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la commission générale du 7 novembre 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la modification des membres des commissions « Affaires générales » et « Services à la population » et la nouvelle composition des dites commissions telles que proposées.

2. Exercice 2024 - Budget Espace Soutine- Décision modificative 2 - Annexe

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal.

VU le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT),

VU la commission générale en date du 7 novembre 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 22 voix pour, 4 abstentions (MMES Guillet et Izel et MM. Gillot et Peronno),

AUTORISE les ouvertures et transferts de crédits tels que mentionnés en annexe.

3. Garantie du prêt contracté par le groupe 3F Centre Val de Loire auprès de la Banque des territoires pour le projet de construction de logements

Une garantie d'emprunt est sollicitée, à hauteur de 50 %, auprès de la ville de Lèves pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 863 569 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Banque des territoires.

Ce prêt doit financer 5 logements sociaux situés au « Clos Fleuri » avenue de la Paix à Lèves.

VU la demande formulée le 2 septembre 2024 par le groupe 3F Centre Val de Loire,

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article 2298 du Code civil,

VU la commission générale en date du 7 novembre 2024,

CONSIDERANT les ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 863 569 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Banque des territoires.

4. Acquisition parcellaire cadastrée ZE 777P1 - Annexe

Dans le cadre du projet de la création d'un nouveau circuit de chemin de promenade et à la suite de l'inscription de ces nouveaux chemins au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), la ville de Lèves souhaite acquérir la parcelle sise à la « Croix Rouge ». Cette parcelle fera l'objet d'un aménagement pour accueillir les promeneurs (restructuration de la passerelle, rénovation de la Croix...).

Dans ce cadre, la parcelle cadastrée ZE 777, espace boisé en zone naturelle et non constructible, d'une contenance de 3055 m² est concernée. La ville de Lèves souhaitant acquérir uniquement la partie où se situe la croix rouge, une division parcellaire a été mise en œuvre. La parcelle concernée est donc la ZE 777p1 pour une surface de 258 m².

La ville de Lèves propose d'acquérir au propriétaire cette partie pour un montant de 258 euros soit 1 euro le m², les frais notariaux étant à la charge de la commune. Aussi il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'achat de ladite parcelle pour le montant proposé.

VU l'article L2241-1 du code général des collectivités territoriales,

VU l'article L1211-1 du code général de la propriété des personnes publiques,

VU la délibération n° 17/24 relative à l'inscription de chemins au PDIPR,

VU la commission générale du 7 novembre 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée ZE 777p1 pour une surface de 258 m² pour un montant total de 258 euros,

AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires pour conclure à l'achat de la parcelle cadastrée ZE 777p1.

5. Convention de groupement de commande semi-intégré pour les prestations de vidéo surveillance - Annexe

La Ville de Chartres, Chartres Métropole, le CCAS de la Ville de Chartres, le CIAS de Chartres Métropole se sont associés pour conclure un marché et accord-cadre relatif l'acquisition d'un système de vidéosurveillance.

Le groupement concerne l'acquisition de tous les éléments matériels et logiciels nécessaires à la mise en place, et la maintenance, d'un système de vidéosurveillance. Cela inclut, sans s'y limiter, la fourniture de caméras et leurs supports, leurs raccordements et les licences logicielles pour exploiter celles-ci. Afin de permettre la réalisation d'économies d'échelle, la ville de Lèves souhaite également adhérer à ce groupement, conformément aux dispositions des articles 12113-6 à 12113-8 du code de la commande publique.

La convention constitutive précise les modalités de fonctionnement du groupement. Elle stipule que Chartres Métropole sera coordonnateur et détermine ses fonctions. Les membres du groupement autorisent le représentant du coordonnateur à signer le marché et accord-cadre dans le respect des éléments de collaboration décrits dans la convention. La mission du coordonnateur ne donne pas lieu à rémunération. Il prend en charge les frais liés au fonctionnement du groupement dans le cadre de la passation du marché et accord-cadre.

Chaque membre du groupement sera chargé de mettre, pour les besoins qui le concerne, les bons de commande ou ordre de service demandant l'exécution des prestations au titulaire du marché ou de l'accord-cadre, de procéder à la vérification des prestations et/ou fournitures et à leur admission, aux paiements de factures et tout autre acte lié à l'exécution technique et financière du marché et accord-cadre.

En qualité de coordonnateur du groupement, Chartres Métropole sera chargé de la procédure de passation, de la signature et de la notification des marchés et accords-cadres ainsi que des éventuels marchés subséquents, dans le respect des règles de la commande publique et, le cas échéant, des autres réglementations applicables.

En outre, si la réglementation impose la tenue d'une commission d'appel d'offres dans le cadre des procédures de passation des marchés définies par les législations nationales ou communautaires, la commission d'appel d'offre compétente pour attribuer le marché sera celle du coordonnateur. La convention sera conclue pour une durée de six ans à compter de sa date de notification à l'ensemble des membres du groupement. Elle est renouvelable une fois, par reconduction tacite pour une durée équivalente à la durée initiale.

VU la commission générale du 7 novembre 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion au groupement de commande semi-intégré portant sur des prestations de vidéosurveillance,

APPROUVE la convention de groupement de commande semi-intégré portant sur des prestations de vidéosurveillance,

AUTORISE monsieur le Maire à signer ladite convention et les actes afférents.

6. Projet d'aménagement de l'avenue Soutine

Un diagnostic a été mené en 2022 sur l'usage et l'état général de l'avenue Soutine. Il a été constaté :

- Une route très fréquentée par les automobilistes ;
- Une vitesse excessive de la part des usagers ;
- Des trottoirs endommagés par les racines des arbres ;
- Une voirie de circulation en très mauvais état ;
- Un stationnement sauvage sur les trottoirs.

Afin de remédier à l'ensemble de ses constats, la ville de Lèves envisage un projet de réaménagement suite aux concertations avec les riverains.

Le réaménagement prévoit :

- Une réduction de la largeur de la voie à 6.30 mètres afin de réduire la vitesse ;
- Des espaces de stationnement ;
- Une largeur de trottoir de 1.40 mètres conforme au norme PMR ;
- La création d'espaces verts ;
- L'enfouissement des réseaux secs (gestion directe par Chartres Métropole réseaux secs).

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 591 257€ HT. Les travaux se dérouleront en 2 phases avec le rétroplanning prévisionnel suivant :

- 1^{ère} phase => intersection route de Chavannes jusqu'à l'intersection Avenue Marcel Proust : novembre 2024 à mai 2025 ;
- 2^{ème} phase => intersection Avenue Marcel Proust jusqu'au rondpoint de la Chacatière : juin 2025 à novembre 2025.

VU l'article L.2122-21-1 du Code Général des collectivités territoriales,

VU la commission générale du 7 novembre 2024,

CONSIDERANT la nécessité de réaliser un nouvel aménagement de l'avenue Soutine pour une meilleure sécurisation des usagers (piétons et automobiliste) pour un montant prévisionnel de travaux estimé à 591 257€ HT,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de réaménagement de l'avenue Soutine pour un coût prévisionnel estimé à 591 257€ HT,

AUTORISE monsieur le Maire à lancer les procédures de marché et de consultations relatives au nouvel aménagement de l'avenue Soutine,

AUTORISE monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

7. Octroi d'une subvention au collège Jean Macé à Mainvilliers

Par courrier en date du 2 septembre 2024, le collège Jean Macé à Mainvilliers sollicite une subvention de la ville de Lèves pour la participation d'un voyage pour les élèves de 3ème.

Ce voyage aura pour destination les plages du débarquement ainsi que le mémorial de Caen et a pour objectif d'impliquer les élèves dans un devoir de mémoire.

Trois élèves demeurant à Lèves sont concernés. Il est donc proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention de 75 euros (25 euros par élève) pour ces 3 élèves.

VU le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT),

VU la délibération n° 91-17 du conseil municipal en date du 19 décembre 2017 relative au règlement d'attribution des aides communales,

VU la délibération du conseil municipal en date du 15 février 2024 relative au budget primitif de la commune pour l'année 2024,

VU la demande de subvention déposée par le collège Jean Macé à Mainvilliers pour la participation de la commune aux frais d'un voyage scolaire pour les élèves exclusivement lèvois,

CONSIDERANT que la subvention ne sera versée que sur justificatifs du collège du bon déroulement de l'action,

VU la commission générale en date du 7 novembre 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer le versement d'une subvention exceptionnelle telle que mentionnée ci-dessus,

AUTORISE monsieur le Maire à procéder au versement à la subvention au collège Jean Macé à Mainvilliers.

8. Chartres métropole – Convention de service commun d'instruction des demandes d'enseignes, préenseignes et publicité - Annexe

La Loi Climat et résilience du 24 août 2021 prévoit de renforcer le rôle dévolu aux élus locaux en instituant en outre la décentralisation de la police de la publicité. En application de cette loi, les maires sont compétents pour assurer la police de la publicité sur le territoire de leur commune.

Dans un souci de continuité de ce service pour ses communes membres intéressées, et conformément aux dispositions de l'article L.5211-4-2 du code général des collectivités territoriales, la communauté d'agglomération de Chartres Métropole a proposé, indépendamment des compétences transférées, la création d'un service commun, ci-après dénommé « service d'instruction des publicités » ou « SIP », géré par Chartres Métropole et chargé de l'instruction réglementaire des demandes d'autorisation d'enseignes et de déclarations préalables relatifs à l'installation de dispositifs de publicité.

L'objectif du Service d'instruction des publicités est de faciliter, pour les communes membres volontaires, l'exercice de cette mission opérationnelle d'instruction des demandes relatives aux enseignes et autres dispositifs de publicité par la rationalisation des moyens nécessaires à l'accomplissement de cette mission et par la mutualisation des compétences, permettant une expertise technique solide et garantissant la sécurité juridique.

La création du Service d'instruction des publicités n'emporte pas transfert de compétence, le maire demeurant l'autorité compétente en matière de police de la publicité conformément à l'article L. 581-3-1 du code de l'environnement.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article L. 581-18 du Code de l'environnement qui dispose que les enseignes permanentes situées sur les immeubles et dans les lieux mentionnés aux articles L. 581-4 et L. 581-8 du même code, celles situées sur le territoire d'une commune couverte par un Règlement local de publicité et d'autres dispositifs particuliers doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable ;

VU l'article R. 581-17 du Code de l'environnement précise que les enseignes temporaires sont soumises à autorisation lorsqu'elles sont installées sur un immeuble ou dans un lieu mentionné à l'article L. 581-4 du code du même code ou lorsqu'elles sont scellées au sol ou installées dans un lieu mentionné à l'article L. 581-8 du même code ;

VU les statuts de la communauté d'agglomération Chartres Métropole ;

VU la délibération du Conseil communautaire de Chartres Métropole n°CC2024/040 du 30 mai 2024 créant, hors compétence transférée, un service commun, géré par Chartres Métropole, chargé de l'instruction des demandes d'enseigne et approuvant la convention cadre de service commun d'instruction des demandes d'autorisation et des déclarations préalables relatifs à l'installation

d'enseignes et de publicités entre Chartres Métropole et les communes volontaires ;

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de fonctionnement du Service d'instruction des publicités, service commun géré par Chartres Métropole, chargé de l'instruction réglementaire des demandes d'autorisation d'enseignes et des déclarations préalables relatives à l'installation de dispositifs de publicité conformément aux articles L. 581-18 et suivants du Code de l'environnement

VU la commission générale du 7 novembre 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité (Madame DAVID n'a pas pris part au vote),

APPROUVE la convention de service commun d'instruction des demandes d'enseignes, préenseignes et publicité,

AUTORISE monsieur le Maire à signer ladite convention et les actes afférents.

9. Personnel communal – Créations et suppressions de postes

Pour faire suite à l'évolution des effectifs de la ville de Lèves, une modification du tableau des effectifs est à apporter. Ces modifications interviendront au 1^{er} janvier 2025.

Il convient de procéder aux modifications suivantes :

Filières et grades	Créations	Suppressions
Filière sociale et médico-sociale		
Adjoint technique principal 2ème classe		35 h
Agent social	35 h	
Agent social 2ème classe		35 h
Agent social	35 h	
Filière culturelle		
Assistant d'enseignement artistique ppl 1ère classe	10 h	

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU la commission générale du 7 novembre 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE les ouvertures et fermetures de postes définies ci-dessus.

10. Attribution du marché de maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation du complexe sportif Michel Castaing à la suite d'un jury de concours

La ville de Lèves a lancé en 2023 une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) dans le cadre du projet de réhabilitation du complexe sportif Michel Castaing situé Rue de Josaphat. Cette réhabilitation a pour objectif de répondre aux besoins des utilisateurs en termes de locaux et de qualité d'usage, d'être mis en conformité avec la réglementation (notamment l'accessibilité) et d'améliorer le bilan énergétique.

Le cabinet PROPOLIS en charge de l'AMO a exécuté sa mission en 2 phases :

- Phase 1 : Etat des Lieux ;
- Phase 2 : Proposition de 3 scénarios avec une estimation financière.

Le COPIL a retenu le scénario à savoir une réhabilitation et une restructuration de certains espaces et une construction neuve pour l'activité du tennis. Le coût d'investissement de cette opération est estimé à 5 650 000 € HT (Maîtrise d'œuvre et Travaux).

Pour mémoire, le phasage retenu sera :

Phase 1	Création d'un pôle tennis	2025
Phase 2	Transformation du cours de tennis couvert actuel en une salle de gymnastique spécialisée avec la restructuration des locaux annexes	2026/2027
Phase 3	Réhabilitation du gymnase pour les scolaires, le tir à l'arc et le twirling + Achèvement de la réhabilitation des vestiaires foot	2027/2028
Phase 4	Réhabilitation de l'enveloppe dojo et restructuration locaux annexes	2028/2029

Par délibération du 09 avril 2024, le Conseil municipal décidait du lancement d'une procédure de concours d'ingénierie et d'architecture en vue de désigner un maître d'œuvre pour la réhabilitation du complexe sportif Michel Castaing. Dans ce cadre, un jury a été constitué. Présidé par le maire de la commune de Lèves, il est composé des 5 membres de la commission d'appel d'offres ou de leurs suppléants, de 3 membres possédant la qualification de maître d'œuvre.

Réuni une première fois le 15 juillet 2024, 34 candidatures ont été examinées à l'issue de laquelle trois équipes ont été admises à concourir :

- candidat n°4 : AP ARCHITECTURE ;
- candidat n°16 : LEMOAL LEMOAL architectes ;
- candidat n°32 : SELARL Guillaume Bourgueil & Nicolas Rouleau.

La date limite de remise des prestations a été fixée au 21 octobre 2024 à midi. Les trois projets remis ont été transmis de manière anonyme avec les codes suivants :

- B4268 ;
- B1424 ;
- C2432.

Le jury de concours s'est à nouveau réuni le 28 octobre 2024 pour examiner les trois projets remis classés selon les critères et les pondérations suivants :

- Critère 1 - qualité de la réponse architecturale et paysagère, intégration des bâtiments dans leur environnement ;
- Critère 2 - respect et qualité des exigences fonctionnelles et spatiales du programme ;
- Critère 3 - pertinence et qualité des solutions techniques proposées, respect du programme technique et environnemental ;
- Critère 4 - compatibilité économique du projet par rapport à l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux ;
- Critère 5 – pertinence du phasage et compatibilité du calendrier de l'opération par rapport au planning du maître d'ouvrage.

A l'issue des échanges et débats, puis de l'expression de chacun des membres du jury sur leur perception des projets, les membres votant du jury ont procédé au vote.

Chacun de ces membres indique son classement des trois offres, la première obtenant 3 points, la deuxième 2 points et la troisième 1 point, soit un total de (9 + 18 + 27 =) 54 points.

Le classement final est le suivant :

- 1) L'offre du candidat B1424 avec 23 points ;
- 2) L'offre du candidat C2432 avec 18 points ;
- 3) L'offre du candidat B4268 avec 13 points.

La levée de l'anonymat est réalisée en fin de séance, et le classement final est le suivant :

- 1) avec 23 points, AP Architecture ;
- 2) avec 18 points, BOURGUEIL et ROULEAU Architectes ;
- 3) avec 13 points, LEMOAL LEMOAL Architectes.

La négociation du contrat de maîtrise d'œuvre avec ce lauréat a été conduite par le pouvoir adjudicateur et a porté sur les termes du contrat et le projet esquisse. Le lauréat a été rencontré le 15 novembre 2024. Cette négociation portait sur principalement sur :

- La réintégration du club house existant dont le programme ne prévoyait pas la déconstruction-reconstruction de ce dernier ;
- Le phasage de l'opération pour lequel vous démarrez par le dojo (initialement prévu en phase 3) avec le tennis (phase 1).

Aussi certaines clauses administratives et techniques ont été révisées :

- Le nombre de dossier papier pour le PC est revu à la baisse ;
- La rémunération définitive pourra tenir compte des demandes modificatives de la MOA ou des études et diagnostics complémentaires communiqués par ses soins après le concours et sera rétroactive sur les phases APS et APD (Article 10 – page 8 du CCAP) ;
- Le seuil de tolérance en phase travaux est réhaussé à 5% (Article 10 – page 8 du CCAP) ;
- Les modalités de règlement du DET passent de 95 % à l'avancement et 5% à la date de l'accusé de réception (Article 11 – page 9 du CCAP) ;
- Les modalités de règlement de l'OPC passent de 95 % à l'avancement et 5 % à la levée des réserves ;
- L'intégration dans l'acte d'engagement et ses annexes la mission CSSI partie intégrante de la tranche ferme ce qui correspond à une réévaluation du taux d'honoraire à 13,36 % (OPC compris).

La négociation a été jugée satisfaisante par le pouvoir adjudicateur et a permis de lever les non-conformités au programme.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code des marchés publics,

VU la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 (dite Elan),

VU la délibération 18/24 du 9 avril 2024 portant sur la constitution d'un jury de concours pour la maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation du complexe sportif Michel Castaing,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ATTRIBUE le marché de maîtrise d'œuvre au groupement AP Architecture (mandataire) – SARL GRUET INGENIERIE – SAS UNIQ TERABILIS – SARL SERIAL – MME DUPAS Blandine.

AUTORISE monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre,

AUTORISE monsieur le Maire à déposer toutes les autorisations administratives nécessaires et notamment le permis de construire.



Retrouvez l'ensemble **des délibérations** et **des annexes** des séances du Conseil municipal sur **leves.fr**.

■ TRIBUNES

MAJORITÉ

A l'heure où nous écrivons ces lignes (15 décembre), nous venons d'apprendre la nomination de François Bayrou en tant que premier ministre. Nous lui souhaitons pleine réussite dans sa mission difficile, qui comportera notamment la nécessité de dégager une majorité parlementaire et de travailler à une stabilité politique. Il lui sera également nécessaire de définir une politique qui permette le redressement de la France.

Le Gouvernement aura pour mission en ce début d'année d'élaborer un nouveau budget de l'Etat pour 2025, après que le précédent a été rejeté avec la motion de censure contre le Gouvernement Barnier. Sans connaître le projet à ce jour, il est fort à parier que les collectivités locales seront fortement impactées budgétairement. En effet, de nombreuses propositions avaient été discutées cet automne qui auront pour impact de limiter davantage encore les moyens des communes, départements et région. En conséquence, nous aurons à prendre localement des décisions et à les assumer.

Heureusement, dans ce contexte incertain et fragile, la politique de redressement des finances municipales et de sécurisation de la dette de la ville de Lèves portent leurs fruits puisque nous serons moins impactés que nombre de communes qui n'avaient pas anticipé les difficultés et n'avaient pas mené les efforts nécessaires en amont. La situation de la ville de Lèves, dont les bons résultats ont été salués dans plusieurs médias nationaux cet automne, nous permet de continuer de voir l'avenir avec confiance.

C'est dans cet esprit de confiance que nous avons élaboré les grandes orientations budgétaires pour les trois prochaines années (2025-2027), qui ont été débattues en conseil municipal de décembre. Si nous prévoyons des résultats moins bons que ces trois dernières années eu égard aux hausses de dépenses obligatoires que nous devons assumer et à la baisse de nos recettes depuis la suppression de la taxe d'habitation, nous avons néanmoins dessiné des perspectives à la fois prudentes et ambitieuses, avec une volonté de maintenir des services quotidiens de qualité et de poursuivre notre programme d'investissements nécessaires à la modernisation de nos routes et bâtiments. De quoi augurer une belle année 2025 ensemble ici à Lèves.

OPPOSITION

Le 14 décembre 2024

L'ECOLE de MUSIQUE : une opportunité pour les plus jeunes

Les élèves et professeurs ont fait leur rentrée dans le nouveau bâtiment de l'école de musique près de l'Espace Soutine. Les qualités acoustiques, esthétiques et d'accessibilité de cet édifice sont notables et appréciées par les musiciens, les choristes et les auditeurs.

Cet équipement est une opportunité pour les familles souhaitant offrir à leurs enfants une éducation musicale avec la pratique d'un instrument.

Une formation musicale régulière pour les enfants procure des bienfaits reconnus par les scientifiques. Elle permet de développer l'attention, le raisonnement, la compréhension et la mémoire, contribuant ainsi à l'amélioration des performances scolaires.

En collectif au sein des orchestres ou des chorales qui regroupent toutes les générations, on apprend l'écoute, le respect, la patience et la rigueur. On apprend aussi à vivre ensemble et à construire des projets en commun.

Notre école de musique a la capacité d'accueillir un plus grand nombre d'enfants en encourageant l'accès aux familles défavorisées.

Avec l'accord des enseignants des écoles de Lèves, il est possible de sensibiliser les élèves en proposant sur le temps scolaire des immersions au sein de l'auditorium pour écouter, essayer des instruments. L'intervention de professeurs de musique pour monter des projets serait de nature à orienter les enfants vers la pratique d'ensemble.

Motivés, une partie de ces écoliers viendrait ensuite suivre les cours avec des professeurs de musique puis renforcer les effectifs des différents orchestres et donner encore plus d'éclat à notre nouvelle école à l'occasion des concerts à l'espace Soutine ou dans d'autres localités.

Et pour suivre l'exemple de leurs aînés issus du cursus musical lévois depuis leur petite enfance, ils pourraient envisager une carrière professionnelle dans la musique.

A tous les Lévois et Lévoises, nous adressons nos meilleurs vœux pour l'année 2025

LES ELUS de la minorité

LES AUBES DE L'OUEST, EN SCÈNE PRODUCTIONS ET A2 PRODUCTIONS PRÉSENTENT

MARC TOURNEBOEUF L'IMPATIENT

OU LE FOL OPTIMISME
DE CEUX QUI SE
MANGENT DES
MURS

MISE EN SCÈNE
Gréteil DELATTRE

**SAMEDI 11 JANVIER
20H30 - ESPACE SOUTINE**

Durée : 1h10 Tarif plein : 24€ Tarif réduit : 18€
réservation sur [leves.fr/espacesoutine](https://www.leves.fr/espacesoutine)



L'événements



JANVIER

SAMEDI 11 JANVIER

Marc Tourneboeuf, l'impatient

théâtre d'humour / 20h30 - espace Soutine

Marc est comédien, auteur, metteur en scène... Et impatient ! Confronté aux écueils de la distraction constante, aux réseaux sociaux, à ses peurs, il travaille comme un acharné mais aimerait que les choses aillent plus vite. Et qu'arrive enfin « la réussite » !

« La réussite, c'est d'aller d'échec en échec sans perdre l'enthousiasme » disait Churchill et jusqu'ici, Marc réussit tous ses échecs avec beaucoup d'enthousiasme ! Castings, tournages, amours...

Tarif plein : 24€ Tarif réduit : 18€

billetterie en ligne sur leves.fr/espacesoutine ou à la billetterie du Théâtre de Chartres et du Off

VENDREDI 17 JANVIER

Cérémonie des Voeux à la population

19h- espace Soutine / Ouvert à tous les Lévois

SAMEDI 18 JANVIER

Concert du Nouvel an par l'école de musique de Lèves

20h30- espace Soutine- Ouvert à tous

JEUDI 23 JANVIER

Réunion des voisins vigilants

18h30 - mairie, salle du Conseil / + d'infos page 16

FÉVRIER

SAMEDI 01 & DIMANCHE 02 FÉVRIER

Bourse - exposition par les Collectionneurs
espace Soutine
samedi : 14h - 18h / dimanche : 9h - 17h30

JEUDI 06 & VENDREDI 07 FÉVRIER

Banquet des anciens - espace Soutine

Sur inscription / + d'infos page 24

LUNDI 10 FÉVRIER

Conseil municipal

20h30 mairie, salle du Conseil

Ouvert à tous

VENDREDI 14 FÉVRIER

Célébrez la Saint-Valentin avec les commerces Lévois

organisé par C'Chartres Vitrites

+ d'infos prochainement !

VENDREDI 28 FÉVRIER

Nico en vrai, trop gentil

théâtre d'humour / 20h30 - espace Soutine

Nicolas Lacroix est trop gentil et il le reconnaît volontiers. Il aime aussi rendre les gens heureux et les faire rire, ça a toujours été le cas. C'est un garçon trop gentil qui ne sait pas dire non mais n'en pense pas moins. Regarder le monde, parler de ce qu'il connaît, tourner son coming out en dérision, s'inquiéter de l'avenir de la langue quand Wejdene aura pris la place de Baudelaire, imaginer qu'une assistante virtuelle puisse faire office de psy.

Tarif plein : 24€ Tarif réduit : 18€

billetterie en ligne sur leves.fr/espacesoutine ou à la billetterie du Théâtre de Chartres et du Off

Concert du Nouvel An

Chorale Ambitus	Direction Sébastien Bouvet
Ensemble Cluster	Direction Sébastien Bouvet
Ensemble Adagio	Direction Sandrine Cazauran
Ensemble Andante	Direction Emmanuel Tricheux
Orchestre Allegretto	Direction Sylvain Chiesa
Orchestre Vivace	Direction Harry Cook
Ensemble Presto	Direction Mari Akagawa
Fairy Feet Big Band	Direction Chisato Cieux

Samedi 18 janvier

Espace Soutine

20h30

Entrée libre dans la limite des places disponibles

Participation au panier pour l'association "Les Amis du Lèves Music Band"
Réservations : contact@leves.fr

